

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

(Mi-octobre 2019 – juin 2020)



## Communication du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

1380bis réunion des Délégués des Ministres  
8 juillet 2020

The Congress  
  
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE

CG37(2019)24  
7 juillet 2020

## **Rapport d'activités du Congrès**

(octobre 2019 – juin 2020)

## **Communication du Secrétaire Général du Congrès à l'occasion de la 1380bis réunion des Délégués des Ministres**

**8 juillet 2020**

Mise en page : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe  
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe  
Edition : juillet 2020

# TABLE DES MATIERES

|   |           |
|---|-----------|
| Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général par intérim du Congrès .....   | 4         |
| <b>I. AGENDA POLITIQUE .....</b>  | <b>9</b>  |
| POINTS FORTS .....  | 9         |
| DECLARATIONS POLITIQUES .....   | 13        |
| FOCUS .....   | 15        |
| EVENEMENT .....   | 18        |
| <b>II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS .....</b>   | <b>19</b> |
| A. LE BUREAU .....  | 19        |
| B. LA SESSION .....   | 20        |
| C. LES CHAMBRES .....   | 21        |
| D. LES COMMISSIONS .....  | 22        |
| <b>III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE .....</b>   | <b>24</b> |
| A. ACTIVITÉS DE MONITORING .....  | 24        |
| B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES .....  | 27        |
| <b>IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES .....</b>  | <b>28</b> |
| A. DROITS DES ENFANTS .....   | 28        |
| B. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES .....  | 29        |
| C. INCLUSION DE ROMS ET VOYAGEURS / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET RÉGIONS<br>POUR L'INCLUSION DE ROMS ET VOYAGEURS .....  | 29        |
| D. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE (SEDL) .....  | 30        |
| E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE .....   | 30        |
| F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT<br>DURABLE (ODD) .....  | 31        |
| <b>V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE .....</b>   | <b>32</b> |
| A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL .....  | 32        |
| B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE .....  | 33        |
| C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT .....   | 33        |
| D. LE CENTRE NORD-SUD .....   | 33        |
| E. LA CONFÉRENCE DES OING .....   | 34        |
| <b>VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS .....</b>  | <b>34</b> |
| A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE .....  | 34        |
| B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX .....   | 35        |
| C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX .....  | 36        |
| <b>VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION .....</b>   | <b>36</b> |
| A. ARMENIE .....  | 37        |
| B. BOSNIE-ÉT-HERZÉGOVINE .....  | 38        |
| C. GEORGIE .....  | 38        |
| D. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA .....   | 39        |
| E. UKRAINE .....  | 39        |
| F. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN .....  | 40        |
| <b>ANNEXES .....</b>  | <b>43</b> |
| ANNEXE 1: 37 <sup>e</sup> SESSION (29 – 31 OCTOBRE 2019) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS,<br>LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ET ELECTION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP<br>POUR LE CONGRES ..... | 43        |
| ANNEXE 2: DECLARATION DU BUREAU DU CONGRES SUR L'IMPACT DES MESURES COVID DU<br>GOUVERNEMENT CENTRAL SUR LES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES .....  | 49        |
| ANNEXE 3: NOUVEAUX OUTILS DU CONGRÈS .....  | 50        |

## **Communication d'Andreas KIEFER, Secrétaire Général par intérim du Congrès**

**Le présent rapport d'activité passe en revue les travaux du Congrès depuis le 23 octobre 2019 et couvre la session de l'automne 2019 et les principaux domaines d'activité du Congrès depuis lors.**

**Il a été publié le 8 juillet 2020, à l'occasion de sa présentation aux Délégués du Comité des Ministres à leur 1380bis réunion par le Secrétaire général par intérim du Congrès (voir la communication orale ci-dessous).**

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Le présent rapport d'activité porte sur une période plus longue que d'ordinaire puisque ma dernière communication à ce Comité remonte au 23 octobre 2019.

Je ne reviendrai pas, dans mon intervention, sur tous les aspects des travaux du Congrès pendant cette période mais me concentrerai sur les points suivants :

- les enseignements tirés de la crise de la covid-19,
- les répercussions de la covid sur les travaux du Congrès et les perspectives à l'automne,
- les aspects budgétaires,
- la base de données « CARTA MONITOR »,  
et
- le renouvellement du Congrès.

### **Pertinence de la réaction des collectivités locales et régionales des États membres à la crise de la covid-19 et enseignements tirés afin de respecter les principes fondamentaux de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit dans des situations extraordinaires dans les villes et les communes**

Les collectivités locales et régionales se sont retrouvées en première ligne depuis l'apparition en février de cette année de cette grave crise sanitaire, sociale et économique dans tous les États membres. Elles ont fourni des services d'urgence dans leur communauté, pris des mesures pour contenir la propagation de la maladie, assurer une coordination avec d'autres niveaux administratifs et d'autres partenaires et coopéré avec les pays voisins pour dispenser des soins aux personnes touchées et garantir protection et droits de l'homme à tous. Et elles continuent de le faire. Elles sont aussi des acteurs essentiels de la reprise économique et du renouveau social dans les États membres.

Les responsables du Congrès constatent avec beaucoup de satisfaction que les chefs de gouvernement, le Président du CM et la Secrétaire Générale ont pris acte de ce rôle clé et que le Conseil de l'Europe est conscient du rôle que les collectivités locales et régionales peuvent jouer par l'intermédiaire du Congrès et de ce qu'elles peuvent apporter à l'Organisation. Si les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit ne sont pas respectés dans les communes, les villes et les régions, ils ne le seront pas non plus au niveau national.

### **Action rapide en soutien des acteurs locaux**

Pour répondre rapidement à la nécessité d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, le Congrès a créé une plateforme en ligne qui présente les mesures prises par les collectivités locales et régionales pendant la pandémie. L'adresse web du portail et de nombreux exemples figurent à l'annexe 3 du rapport d'activité.

## **Soutien institutionnel au niveau du Conseil de l'Europe et des États membres**

L'association, d'emblée, des villes et des régions aux groupes de travail interministériels et aux structures d'intervention d'urgence et l'application d'approches pragmatiques, inclusives et orientées vers les moyens ont permis d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour le bien des populations. Et des enseignements peuvent être tirés des nombreux exemples positifs observés dans nos États membres.

Sur la base des discussions qui seront menées au sein de ses commissions en septembre et à sa session d'octobre, le Congrès formulera des recommandations concrètes à l'intention des gouvernements, des parlements et des collectivités locales et régionales des États membres.

Il contribuera aussi à la déclaration que le Comité des Ministres adoptera en novembre 2020 à Athènes.

Permettez-moi de citer quelques exemples encourageants pour les maires de pays qui exercent, ont exercé ou exerceront la présidence :

### **En France**

Le Sénat français a adopté le 25 juin 2020 une résolution pour « une nouvelle ère de la décentralisation » dans laquelle il évoque la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe et affirme la place fondamentale de la commune comme cellule de base de l'organisation territoriale, située au plus près des besoins des populations, et premier échelon de la vie démocratique.

### **Géorgie et Grèce :**

Les associations nationales ont été étroitement associées aux plans et aux mesures d'urgence.

### **En Allemagne**

Intervenant devant le Bundesrat le 3 juillet 2020, la Chancelière, Angela Merkel, a défini les priorités de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne. Elle a déclaré qu'ensemble, gouvernement fédéral, États fédérés, petites et grandes villes et collectivités locales, nous pouvions favoriser la reprise européenne. Cette approche inclusive et cet esprit de gouvernance multiniveaux seront aussi, comme nous n'en doutons pas au Congrès, l'esprit de la présidence allemande au Conseil de l'Europe (novembre 2020-mai 2021).

Le Congrès fera aussi figurer la gouvernance multiniveaux dans les priorités de son prochain mandat (2021-2026). Ces priorités comprendront aussi des propositions tendant à faire une plus grande place aux outils et aux instruments du Conseil de l'Europe en matière d'environnement et renforceront ainsi le rôle de l'Organisation dans le soutien apporté aux États membres pour atteindre les Objectifs de développement durable. Cette optique est tout à fait conforme à la déclaration commune sur les droits de l'homme et l'environnement adoptée par les présidences géorgienne, grecque et allemande du Comité des Ministres.

### **Covid-19 : adapter le fonctionnement du Congrès**

Après l'annulation de la session de mars, des mesures immédiates ont été prises pour garantir la continuité des activités des organes du Congrès et du secrétariat et les méthodes de travail ont été adaptées. Pendant toute la période du confinement, le Congrès et son secrétariat sont demeurés opérationnels et ont télétravaillé en utilisant aussi la visioconférence.

Les visites de suivi aux Pays-Bas, en Bulgarie, en Albanie, en Azerbaïdjan et en Irlande ont été reportées de même que la visite post-suivi en République de Moldova. Les visites de suivi en Espagne et en Allemagne, à l'origine inscrites au programme de travail de 2020, risquent de devoir être menées en 2021.

La mission d'observation du Congrès des élections locales organisées en juin en Serbie a aussi dû être annulée. Pour ce qui est des missions d'observation électorale en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine à l'automne, le Congrès envisagera le déploiement de délégations en étroite collaboration avec les autorités concernées, au vu de la situation sanitaire.

Entre avril et juin, une série de webinaires a été organisée pour les délégués jeunesse et ils reprendront en septembre.

Les activités de coopération en Ukraine, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en Tunisie et au Maroc se sont poursuivies par voie électronique (pour plus de détails, voir le rapport d'activité).

Toutes ces activités à distance ne peuvent naturellement pas remplacer les réunions en présentiel qui caractérisent un organe politique censé discuter, négocier, échanger, nouer des liens et instaurer la confiance. Les membres du Congrès sont impatients de les reprendre dès que les circonstances le permettront. Les réunions des commissions prévues en septembre se tiendront à distance et cette expérience des réunions en visioconférence sera très utile et fera partie des réflexions ultérieures sur nos méthodes de travail.

À l'heure où nous parlons, la session d'automne est prévue du 26 au 29 octobre 2020 à Strasbourg. En fonction de la situation sanitaire à cette date, elle pourrait se transformer en réunion virtuelle. La décision sera prise après la pause de l'été et la sûreté et la sécurité en seront les principes directeurs.

### **Aspects des conditions de travail et demandes et propositions concrètes d'amélioration**

#### **Budget : l'épargne au service de l'investissement**

En étroite coopération avec l'Assemblée parlementaire et les grandes entités administratives concernées du Conseil de l'Europe, le Congrès a contribué à la mise au point d'outils informatiques pour les réunions à distance. De fait, la première réunion KUDO avec interprétation a été organisée pour le Congrès le 6 avril 2020 et nous avons tous considérablement progressé dans l'utilisation et le développement de ces moyens de visioconférence depuis cette date.

Une partie des économies dues à l'annulation de la session sert à des investissements dans l'infrastructure de visioconférence pour certaines réunions. Ces investissements serviront à l'Organisation dans son ensemble.

Le Congrès essaie de mettre en œuvre la plus grande partie possible du programme de travail, mais il ne sera pas en mesure de rattraper entièrement le retard. Certaines des activités annulées (réunions, conférences, mission de suivi, etc.) peuvent être différées ou reportées à 2021, d'autres peuvent être remplacées par des visioconférences. Le budget bisannuel de l'Organisation peut apporter la souplesse nécessaire dans cette situation exceptionnelle.

#### **Ressources humaines**

Le 9 juin 2020, le Bureau du Congrès a eu un échange de vues avec la Secrétaire Générale, Marija Pejčinović Burić. Ses membres ont parlé de la situation budgétaire et de la situation en matière de personnel très difficiles du Congrès, qu'ils avaient déjà évoquées en septembre 2019.

La déclaration du Bureau adoptée en septembre 2019 à ce sujet a été considérée par le Comité des Ministres comme un appel à l'aide, mais seule la question de l'interprétation dans les langues de travail a donné lieu à une solution temporaire. La principale question, à savoir la part tout à fait disproportionnée du fardeau qui pèse sur le Congrès, demeure non résolue. À titre de rappel, lors des coupes opérées en 2018, le budget du Conseil de l'Europe a diminué de 6 % et celui du Congrès de 12,1 %, soit deux fois plus.

Le Bureau du Congrès estime qu'une « répartition équitable de la charge » doit encore être trouvée. La demande repose sur les graves préoccupations que suscite la perte de masse critique du secrétariat du Congrès dont le Président a parlé lors de son échange de vues du 26 février 2020.

#### **Détachements – un soutien indispensable**

Le Congrès est très reconnaissant aux trois États membres qui soutiennent le secrétariat en cette période difficile par des détachements et espère que cette pratique se poursuivra en 2021. Je tiens à remercier l'Islande, la Turquie et l'Ukraine de leur précieux appui.

Dans le même temps, j'invite les autres États membres à envisager de détacher du personnel auprès du secrétariat du Congrès. Nous devons de toute urgence renforcer les secrétariats des commissions pour rattraper autant que possible le retard pris dans le programme de travail.

L'arriéré croissant de visites de suivi est très préoccupant dans ce contexte. Nous avons, même avant la crise de la covid-19, un arriéré important en raison des coupes budgétaires et des réductions de personnel de ces dernières années : le 1<sup>er</sup> janvier 2019, 13 pays n'avaient pas fait l'objet d'un suivi dans la période quinquennale prévue, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce nombre était passé à 22, soit 47,8 % de l'ensemble des États membres. Tout en réduisant et en coupant de nombreuses activités, il n'a pas été possible de compenser les compressions sans mettre en danger l'activité essentielle du Congrès.

Le Congrès a besoin de l'attention et de l'aide du Comité des Ministres pour pouvoir continuer à s'acquitter de sa mission.

### **Aspects choisis du programme de travail des commissions du Congrès**

Un nouvel outil en ligne, dénommé CARTA-MONITOR, a été lancé à la 37<sup>e</sup> session du Congrès en octobre 2019. Cette base de données interactive présente les constats des rapports de suivi sur l'application des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale de manière graphique. Elle permet de consulter l'analyse, article par article et paragraphe par paragraphe, faite pendant les missions de suivi, et de procéder à des analyses comparatives de plusieurs dispositions et pays (le portail et le lien sont reproduits à l'annexe 3 du rapport d'activité).

### **Rapports en cours de préparation par les commissions**

Élections locales et régionales en cas de crise extrême

Questions récurrentes mises en évidence lors du suivi et de l'observation d'élections

Sexisme et violence sexiste en politique aux niveaux local et régional

Discours de haine et violence physique à l'encontre de responsables politiques locaux/régionaux

Travail de jeunesse

Patrimoine culturel comme moyen de développement local et régional (également : promotion des itinéraires culturels de l'APE)

Situation des personnes LGBTI+ à l'ère de l'homophobie croissante

Statut des villes-capitales

Développement de l'interaction entre les zones urbaines et les zones rurales (avec le soutien d'un projet de recherche financé par l'UE)

Économie numérique et budgets locaux (plateformes collaboratives)

### **La coopération horizontale avec d'autres partenaires du Conseil de l'Europe se poursuit dans les domaines suivants :**

- Roms et Gens du voyage
- Radicalisation
- Droits de l'enfant
- Intelligence artificielle
- Forum mondial de la démocratie
- Questions électorales avec la Commission de Venise

### **Renouvellement à venir des délégations**

Je tiens, au nom du Congrès, à remercier le Comité des Ministres d'avoir accepté de prolonger le mandat du Congrès de six mois afin de laisser aux autorités nationales, régionales et locales davantage de temps pour mener à bien la procédure de renouvellement conformément à la Charte révisée. Les modifications relatives au renouvellement des délégations concernent principalement la répartition des sièges entre les chambres et le fait que les pays sans région n'ont pas besoin de nommer de membres de la Chambre des Régions (sans droit de vote).

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe enverra une lettre à tous les ministres à la fin de l'été et les représentations permanentes recevront des versions électroniques des formulaires à remplir avant



le 31 décembre 2020. Comme dans le passé, nous pouvons nous attendre à ce que les représentations permanentes soient contactées par les capitales sur les critères – équilibre entre les femmes et les hommes, conséquences des résultats des élections locales et régionales, répartition géographique – et la procédure interne de consultation. Les collègues du secrétariat du Congrès sont tout disposés à donner des informations et des conseils. Le Bureau du Congrès examinera les propositions de délégations à sa première réunion en 2021 de manière que les futurs membres puissent être invités à temps à la session de renouvellement qui se tiendra du 23 au 25 mars 2021.

Aspect tout aussi essentiel, la nomination en temps voulu est aussi une condition préalable pour les membres qui souhaitent se présenter aux élections au Bureau, aux commissions ou en qualité de porte-parole. Les groupes politiques coordonnent ces candidatures bien à l'avance afin d'obtenir une répartition équitable des délégations nationales et un équilibre entre les hommes et les femmes. Les candidatures ont donc plus de chances d'aboutir si elles sont présentées tôt. Nous attendons avec impatience de recevoir des propositions de délégations respectant la parité entre les sexes avec des élus locaux et régionaux dynamiques, désireux de participer activement aux travaux du Congrès et du Conseil de l'Europe.

## I. AGENDA POLITIQUE

### POINTS FORTS

**Strasbourg, 29 octobre 2019**

#### **Octroi à la Tunisie du statut de partenaire pour la démocratie locale**

Dans une résolution adoptée lors de la 37<sup>e</sup> session, la République tunisienne a obtenu le statut de Partenaire pour la démocratie locale auprès du Congrès (voir VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION).

**Strasbourg, 27 novembre 2019**

#### **Ratification du Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales par la Géorgie**

Gunn Marit HELGESEN (Norvège, PPE/CCE), première vice-présidente du Congrès et Présidente de la Chambre des régions a participé à la cérémonie de ratification du Protocole additionnel par le ministre des Affaires étrangères de la Géorgie David ZALKALIANI, en présence de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Elle a salué cette ratification qui fait partie du dialogue post-suivi du Congrès avec les autorités géorgiennes et fait suite à l'adoption par le Congrès d'une recommandation sur la situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie, en novembre 2018. Le Protocole est entré en vigueur pour la Géorgie le 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Strasbourg, 27 novembre 2019**

#### **Contribution du Congrès à la Présidence géorgienne du Comité des Ministres**

Gunn Marit HELGESEN a participé à la réunion de passation de la présidence du Comité des Ministres de la France à la Géorgie en présence de représentants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle s'est félicitée de l'accent mis par la présidence géorgienne sur la dimension locale et régionale ainsi que sur les instruments juridiques, tels que le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le Congrès suit de près les priorités des présidences du Comité des Ministres qui présentent un intérêt particulier pour les collectivités locales et régionales.

**Strasbourg, 9 décembre 2019**

#### **Rencontre du Secrétaire Général du Congrès avec le Ministre des collectivités locales et des transports d'Islande**

Le ministre Sigurður Ingi JÓHANNSSON a évoqué le dernier rapport de suivi du Congrès qui contenait des recommandations très utiles pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale en Islande. La réforme en cours dans le pays comprend une fusion volontaire des municipalités tout en maintenant le rôle et la responsabilité démocratique des conseillers locaux et des maires envers la population qu'ils représentent. Dans la perspective de la prochaine présidence islandaise du Comité des Ministres en novembre 2022, le Secrétaire Général, Andreas KIEFER, a informé le Ministre des différentes options de contribution du Congrès à la préparation des priorités islandaises.

**Strasbourg, 10 décembre 2019**

#### **Déclaration du Président du Congrès à l'occasion de la Journée des droits de l'homme**

Le Président Anders KNAPE a déclaré lors de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2019, que les élus des collectivités locales et régionales sont les garants des libertés fondamentales et des droits de l'homme des citoyens, avec une réelle responsabilité de veiller à ce qu'ils soient respectés et mis en œuvre dans les territoires. Il a souligné que ce rôle essentiel des élus locaux et régionaux est largement reconnu, comme en témoigne la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, avec de nombreux arrêts ayant une dimension territoriale, portant notamment sur la liberté de réunion, la police, le droit de vote, la liberté d'expression, l'environnement et les droits des minorités. Il a conclu en soulignant que la campagne de sensibilisation sur le rôle spécifique des collectivités locales et régionales dans la garantie de la mise en œuvre des droits de l'homme au plus près des citoyens est l'engagement du Congrès depuis plusieurs années, notamment lors de ses missions de monitoring de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et par la préparation d'une série de manuels à l'intention des élus locaux et régionaux sur la mise en œuvre des droits de l'homme.

**Strasbourg, 13 janvier 2020**

### **Décès de l'ancien Président Lucien SERGENT**

L'ancien président de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe de 1991 à 1992 (prédécesseur du Congrès) et maire d'Etréchy (France) depuis 30 ans, est décédé à l'âge de cent un an. Anders KNAPE a transmis les condoléances à la famille de M. SERGENT et a salué "son engagement et sa détermination, qui ont grandement profité au Congrès dans sa situation actuelle". Le président a également souligné que M. SERGENT, père fondateur du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), était un ardent défenseur de la démocratie locale et régionale et un partisan du projet européen convaincu que l'éducation jouait un rôle essentiel pour citoyens et leur apprendre à respecter leurs différences.

**Strasbourg, 22 janvier 2020**

### **Déclaration du Rapporteur du Congrès sur les questions roms**

John WARMISHAM (Royaume-Uni, SOC/V/DP), rapporteur du Congrès sur les questions roms, a salué l'adoption par le Comité des Ministres du Plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des gens du voyage 2020-2025 afin de lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination et de soutenir l'égalité. Le plan encourage également la participation démocratique, promeut la confiance et la responsabilité du public et soutient l'accès à une éducation et une formation inclusive de qualité. Le rapporteur a souligné que les travaux du Congrès en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage et de leur protection contre la discrimination et les attaques violentes sont pleinement conformes à ce plan d'action qui souligne la nécessité de renforcer les capacités des collectivités locales et régionales, qui sont en première ligne pour trouver des solutions sur le terrain.

**Strasbourg, 30 janvier 2020**

### **Rencontre du Secrétaire Général du Congrès avec le Défenseur public de Géorgie**

Le défenseur public, Nino LOMJARIA, a souligné que les autorités locales ont une responsabilité partagée dans la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme dans leurs communautés. Elle a souligné la nécessité de renforcer leur capacité à réaliser et à répondre aux priorités avancées par les citoyens, notamment en termes de droits sociaux et économiques ainsi que de droit à un environnement sain. Le Secrétaire Général a présenté au Défenseur public les travaux du Congrès, en particulier le dernier rapport de suivi qui comprend des recommandations pour renforcer davantage la position des autorités locales en Géorgie, ainsi que du 2e volume du Manuel des droits de l'homme qui est en cours de finalisation et se concentrera sur les droits sociaux. M. KIEFER a également évoqué un projet potentiel sur « Renforcer la démocratie et les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » que le Congrès pourrait mettre en œuvre en coopération avec le NALAG et le Bureau du Défenseur public dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie 2020- 2023.

**Strasbourg, 30 janvier 2020**

### **Rencontre du Secrétaire Général du Congrès avec le Secrétaire général de l'Assemblée interparlementaire de la CEI**

Le Secrétaire général du Congrès et Dmitriy KOBITSKIY, Secrétaire général de l'Assemblée interparlementaire (IPA) de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont procédé à un échange de vues sur la poursuite de la coopération entre le Congrès et l'IPA, à la lumière du mémorandum d'intention signé en 2009. Dmitriy KOBITSKIY a présenté les travaux de l'IPA dans l'élaboration de lois types sur l'autonomie locale dans des domaines tels que les services publics municipaux ou la privatisation des propriétés municipales, ainsi que l'approche de l'IPA en matière de coopération transfrontalière, en particulier pour la construction de routes et entretien, ressources en eau et environnement. Ce sont tous des sujets sur lesquels l'IPA souhaite bénéficier de l'expertise du Congrès. Le Secrétaire Général a souligné que plusieurs aspects des travaux du Congrès représentent un fort potentiel de coopération avec l'IPA, y compris son Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale, ainsi qu'un large éventail d'activités de coopération menées sur le terrain et des activités thématiques liées à l'Agenda 2030 des Nations Unies.

**Tirana, 4 au 6 février 2020**

### **Visite de haut niveau en Albanie**

Au cœur de cette visite de la délégation du Congrès se trouvait la situation de la démocratie locale dans le pays, en particulier l'évolution depuis les dernières élections locales tenues en juin 2019. La

délégation était composée du président du Congrès, des présidents des deux chambres, ainsi que du Secrétaire Général. Le programme comprenait des réunions avec le président de la République d'Albanie, le Vice-Ministre de l'intérieur, le maire de Tirana et le chef de la délégation albanaise au Congrès, ainsi qu'avec le président de la Commission électorale centrale d'Albanie. En outre, des réunions ont eu lieu avec le Premier ministre et président du Parti socialiste d'Albanie, ainsi qu'avec le président du Parti démocratique d'Albanie. La délégation a également échangé des vues avec des représentants de Shkoder, notamment le maire de la ville et le président du conseil régional de Shkoder. Des réunions avec des représentants du corps diplomatique à Tirana, des ONG internationales et nationales et des associations d'autonomie territoriale ainsi qu'avec l'avocat du peuple ont achevé le programme.

Se référant à la situation insatisfaisante qui a suivi les élections locales de l'année dernière, le président du Congrès a rappelé la nécessité pour l'Albanie de poursuivre les réformes. Il a souligné que le Congrès continuera à soutenir l'Albanie dans ses efforts pour consolider l'autonomie territoriale par le biais d'une analyse comparative et d'une coopération ciblée. Il a souligné que le renforcement de la concertation entre le gouvernement central et le niveau local et la lutte contre la corruption revêtent une importance particulière pour le Congrès à cet égard.

### **Strasbourg, 6 février 2020**

#### **Appel à une consultation inclusive dans le processus de réforme territoriale en Ukraine par le Président**

À l'occasion de la nomination de Denys SHMYGAL au poste de vice-premier ministre, ministre du développement communautaire et territorial de l'Ukraine, Anders KNAPE a adressé une lettre au nouveau ministre, réaffirmant le soutien du Congrès aux réformes territoriales et de décentralisation en cours en Ukraine. Il a déclaré que d'importants changements législatifs et constitutionnels étaient nécessaires en Ukraine pour finaliser la décentralisation et la réforme en cours de l'autonomie locale. Il a également souligné que, pour être efficace et durable, tous les éléments de la réforme devaient être préparés et mis en œuvre en consultation avec toutes les parties prenantes. Ce processus et les résultats à atteindre doivent être fondés sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, ainsi que sur d'autres instruments du Conseil de l'Europe.

### **Géorgie, 22 au 25 février 2020**

#### **Visite officielle du Président**

Anders KNAPE a salué l'engagement continu de la Géorgie en faveur de la décentralisation, conformément au dialogue post-suivi en 2014, à la signature de la feuille de route du Congrès en 2015 et à la dernière recommandation du Congrès. Il s'est félicité en particulier de l'adoption récente de la stratégie de décentralisation par le gouvernement géorgien conformément aux recommandations du Congrès. Le président a déclaré que la stratégie jetterait les bases d'une démocratie locale de qualité dans le pays. La visite officielle a été organisée avec le soutien de l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG) et de sa vice-présidente Tamar TALIASHVILI (Géorgie, SOC/V/DP), vice-président du Congrès et vice-président de la délégation géorgienne. Le président a tenu une série de réunions avec des représentants des autorités centrales et locales, en particulier avec le vice-premier ministre et ministre du développement régional et des infrastructures, le vice-ministre des affaires étrangères, le vice-président du Parlement ainsi que le maire de Tbilissi, le vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et membre du Parlement de Géorgie, le défenseur public et des membres de la délégation géorgienne au Congrès. Ces réunions ont donné un aperçu de la situation des réformes et des autorités locales et régionales dans le pays.

Le président a également assisté à la cérémonie de signature du Protocole d'accord sur la promotion des itinéraires culturels du programme du Conseil de l'Europe entre le Ministère géorgien de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports et NALAG, où il a réitéré le soutien du Congrès à toutes les initiatives des autorités centrales qui prennent en compte la contribution des collectivités locales et promeuvent les valeurs du Conseil de l'Europe: diversité culturelle, dialogue interculturel et échanges transfrontaliers. Il a souligné que le développement d'itinéraires culturels était essentiel pour construire un paysage européen de valeurs communes où les relations sont fondées sur la confiance non seulement entre les pays, mais aussi entre les villes et les régions.

Le président a visité la frontière administrative avec l'Ossétie du Sud près de la ville de Gori en présence du gouverneur de la région de Shida Kartli et du maire de la municipalité de Gori, entre autres. Il a eu

un échange avec la population locale sur les difficultés auxquelles elle est confrontée dans la vie quotidienne en raison de la situation politique et sécuritaire dans la région.

**Strasbourg, 26 février 2020**

### **Échange de vues du Président avec le Comité des Ministres**

Le Président a invité les Etats membres à tirer le meilleur parti de l'expérience et de l'engagement des élus locaux et régionaux sur le terrain en soulignant qu'ils forment un vaste réseau, une chaîne de distribution pour promouvoir les instruments et politiques juridiques du Conseil de l'Europe, le respect des droits de l'homme, la défense de la démocratie et de l'État de droit dans toute l'Europe.

Le Président a présenté les domaines clés identifiés pour les futures priorités du Congrès pour la période 2021-2026 en soulignant que les priorités du Congrès seront conformes à celles fixées par le Conseil de l'Europe ainsi qu'aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il a déclaré qu'en utilisant ses moyens et outils statutaires - sessions plénières, programme de travail des chambres et comités, suivi, observation des élections - et ses activités de coopération sur le terrain, le Congrès continuera de concevoir des réponses pour aider les élus locaux et régionaux à relever les principaux défis auxquels ils sont confrontés, y compris avec des outils pratiques, tels que sa série de brochures sur l'éthique et la transparence ou ses manuels sur les droits de l'homme au niveau local.

## DECLARATIONS POLITIQUES

### Turquie

#### **Arrestation du maire du district d'Urla - 18 décembre 2019**

Le président a déclaré que le maire du district d'Urla dans le district d'Izmir, Burak OĞUZ, avait été élu suite à l'expression de la volonté du peuple turc lors des élections locales du 31 mars 2019, qui ont été observées par le Congrès et son arrestation le 17 décembre par les autorités turques ravivent la préoccupation concernant ces pratiques, déjà exprimée au début de l'année.

Le Congrès a toujours exprimé sa préoccupation face au recours excessif aux procédures judiciaires contre les élus locaux en Turquie et à leur remplacement par des fonctionnaires nommés, ce qui porte gravement atteinte au choix démocratique des citoyens turcs et au bon fonctionnement de la démocratie locale en Turquie.

#### **Poursuite des suspensions de maires dans le sud-est de la Turquie - 18 mai 2020**

En réaction à des informations faisant état de nouvelles suspensions de maires dans le sud-est de la Turquie, le Président a exprimé sa préoccupation concernant la dégradation continue de l'autonomie locale dans le pays. Soulignant que même pendant la pandémie de COVID-19, qui a frappé très durement la Turquie, des informations font état de suspensions continues de maires élus dans des communautés du sud-est du pays, il a déclaré que le recours excessif aux procédures judiciaires contre les élus locaux et leur remplacement par des fonctionnaires nommés par l'État n'est pas seulement un affront à ceux qui se lèvent pour des élections libres et équitables, c'est aussi une menace sérieuse et permanente au bon fonctionnement de la démocratie locale en Turquie.

#### **Avis de la Commission de Venise sur la révocation des candidats et des maires locaux en Turquie - 19 juin 2020**

Les porte-parole du Congrès sur les élections locales et régionales Jakob WIENEN (PAYS-BAS, PPE/CCE) et Stewart DICKSON (Royaume-Uni, GILD) ont exprimé leur ferme soutien à l'avis juridique sur le remplacement des candidats élus et des maires en Turquie adopté par la Commission de Venise. Cet avis répond à une demande adressée par le Congrès concernant plusieurs décisions prises par les autorités de l'État turc après les élections locales du 31 mars et fait suite au rapport d'observation des élections du Congrès qui avait identifié de sérieuses préoccupations concernant la situation des élus locaux. Ce rapport souligne que les suspensions continues d'élus locaux sans décision de justice et leur remplacement par des personnes nommées par le gouvernement sont contraires aux principes fondamentaux de la démocratie et en contradiction avec les normes du droit international, y compris les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Turquie en 1992.

### Lettonie

#### **Développements inquiétants de la réforme territoriale en cours en Lettonie. - 28 mai 2020**

À la suite des informations reçues par l'Association lettone des pouvoirs locaux et régionaux concernant l'évolution préoccupante de la réforme territoriale actuelle, le président de la Chambre des pouvoirs locaux, Xavier CADORET (France, SOC/V/DP), s'est dit préoccupé par l'accélération du processus de mise en œuvre de la réforme, en particulier à la lumière de la crise persistante du COVID-19. La détérioration de la situation générale de la démocratie locale en République de Lettonie depuis le dernier rapport de suivi du Congrès de 2018, dans le contexte de la réforme territoriale en cours, a fait l'objet d'une mission d'enquête et du rapport correspondant adopté par la commission de monitoring le 11 février 2020. Il a appelé les autorités lettones, et en particulier le ministre de la protection de l'environnement et du développement régional, à suspendre la mise en œuvre de cette réforme dans l'attente d'un réexamen du processus.

### **Poursuite du développement de la démocratie locale en Lettonie - 19 juin 2020**

En réaction à la récente promulgation de la réforme administrative territoriale par la Saeima, les rapporteurs du Congrès sur la Lettonie, Xavier CADORET et Marc COOLS (Belgique, GILD) ont exprimé leur déception et leur inquiétude quant au développement futur de la démocratie locale dans le pays. Les rapporteurs regrettent que le ministre de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie n'ait pas saisi l'occasion de dialoguer avec les municipalités et leur association pour respecter leur droit d'être entendu sur une question aussi importante que la réforme territoriale, comme l'exige la Charte européenne de l'autonomie locale.

### **Autres**

#### **Élections locales du 21 juin en Serbie - 11 juin 2020**

Prenant note du fait que la Commission électorale de la République de Serbie avait repris les préparatifs des élections locales reportées au 21 juin, le Président a exprimé sa confiance aux autorités de l'Etat pour organiser des élections démocratiques, malgré la crise du COVID19. Tout en reconnaissant que la tenue d'élections au milieu de la pandémie de COVID-19 pose des défis importants pour assurer la santé des électeurs et des travailleurs du scrutin, le Congrès souligne le rôle essentiel du respect des droits démocratiques fondamentaux de voter et d'être élu aux niveaux local et régional. Il a déclaré que les mesures de protection de la santé, telles que l'éloignement social ou les modalités de vote spéciales pour les personnes vulnérables, doivent être en harmonie avec les principes clés des élections démocratiques, principalement le suffrage universel, équitable, libre et secret.

#### **Développements importants en Bosnie-Herzégovine - 18 juin 2020**

Se félicitant des signatures entre les chefs des partis Bakir IZETBEGOVIĆ (SDA) et Dragan ČOVIĆ (HDZ) de deux accords visant à rétablir le suffrage libre et démocratique à Mostar, le président a souligné que depuis la session du Congrès d'octobre 2017, où le groupe de réflexion sur Mostar a été créé en association avec le Comité des régions de l'Union européenne, le Congrès a travaillé sans relâche pour sortir de l'impasse politique de la ville. Le Congrès a émis plusieurs recommandations et déclarations soulignant l'importance du retour de la démocratie locale à Mostar.

## FOCUS

### **Pendant la pandémie du COVID-19**

#### **- Activités du Congrès**

Mi-mars, en raison de l'évolution de la situation de l'épidémie de coronavirus COVID-19 dans de nombreux pays européens, le président, en accord avec les présidents des chambres et le secrétariat du Congrès, a décidé d'annuler la 38e session prévue du 17 au 19 mars 2020, ainsi que la Bureau et les autres réunions qui devraient avoir lieu au cours de cette semaine à Strasbourg.

Un certain nombre de mesures pour assurer la poursuite de ses activités ont été prises et les méthodes de travail ont été adaptées en se reposant sur les outils numériques.

Le Bureau et les commissions ont pu adopter des décisions par la procédure écrite et les décisions urgentes entre les réunions du Bureau, sont prises par le président en accord avec les présidents des chambres.

Les visites de monitoring aux Pays-Bas, en Bulgarie, en Albanie, en Azerbaïdjan et en Irlande ont été reportées à l'automne de cette année (en fonction des conditions de voyage), comme c'est le cas pour la visite de suivi en République de Moldova.

Les visites de monitoring en Espagne et en Allemagne, initialement prévues dans le programme de travail de 2020, seront effectuées en 2021.

Suite au report des élections locales en Serbie, la mission du Congrès a également été annulée. En ce qui concerne d'éventuelles missions d'observation des élections en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine, le Congrès est prêt à envisager le déploiement de missions d'observation, dans l'attente de nouvelles décisions des autorités compétentes.

Les activités de coopération et de relations extérieures ont également été adaptées à la situation COVID-19, en coordination avec les partenaires institutionnels et de terrain.

Le projet du Congrès « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » a continué de fournir un appui expert à treize autorités locales ukrainiennes dans la mise en œuvre d'initiatives locales sur des politiques et pratiques éthiques, innovantes et inclusives. Afin de tenir compte des mesures de précaution dérivées de la pandémie de COVID-19, des experts nationaux et internationaux ont entrepris un coaching à distance au moyen d'appels par vidéoconférence et d'autres outils de télétravail (voir VII. ACTIVITES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION)

Dans le cadre de ses activités de coopération au Maroc, le Congrès a apporté un soutien expert au développement des sites Internet de deux associations partenaires d'élus - l'Association des régions du Maroc (ARM) et l'Association marocaine des présidents des conseils préfectoraux et provinciaux (AMPCPP). Cette activité, lancée en mars 2020, bénéficie du soutien financier de la Norvège dans le cadre du Partenariat de voisinage du Conseil de l'Europe avec le Maroc (2018-2021) (voir VII. ACTIVITES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION)

#### **- Activités du Président du Congrès**

En réponse à la crise du COVID-19, le président a appelé le 17 mars 2020 à une action coordonnée urgente de tous les niveaux de gouvernement. Il a appelé à des actes collectifs dans toute l'Europe, dans un esprit de solidarité qui doit s'exprimer à tous les niveaux : européen, national, local et régional, ainsi qu'au niveau des citoyens dans leurs communautés respectives. Il a également appelé à des efforts conjoints pour soutenir les autorités locales et régionales qui, en raison de leurs responsabilités particulières sont en première ligne pour répondre à cette crise majeure. Il a exprimé le plein soutien du Congrès aux orientations données par la Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aux gouvernements pendant la crise du COVID-19, soulignant la nécessité de veiller à ce que les mesures prises ne sapent pas les valeurs et les normes fondatrices de l'Europe.

Le président a eu des conférences vidéo avec des responsables politiques au niveau local et national, en Suède et dans d'autres pays. Il a eu notamment une vidéoconférence avec le maire d'Istanbul Ekrem İMAMOĞLU. Ils ont échangé sur les derniers développements et les mesures prises en Europe et à Istanbul en particulier, fortement touchée par le virus, en soulignant l'importance de partager les expériences et la coopération entre les municipalités afin de tirer les bonnes conclusions pour l'avenir.



Le président a rappelé que la lutte contre le COVID-19 comportait également de nombreux risques pour les droits de l'homme et la démocratie dans les villes et les régions. Il a déclaré que faire face aux conséquences économiques était certainement le problème le plus crucial, mais d'autres défis tels que le fonctionnement démocratique à tous les niveaux de gouvernement, la protection des droits et libertés fondamentaux et la sauvegarde de l'Etat de droit dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ne doivent pas être oubliés.

L'un des résultats de cet échange a été la publication sur la plateforme du Congrès d'une information globale sur la situation à Istanbul concernant la pandémie

Le président a également participé à la vidéoconférence de haut niveau organisée par la présidence grecque sur la "Protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie » le 3 juin 2020 où il a déclaré que la priorité dans les prochains mois pour tous les niveaux de gouvernement sera une union des forces afin de surmonter la crise sanitaire et ses conséquences dévastatrices sur les sociétés, d'aider les citoyens et de se préparer à l'après.

#### - **Le secrétariat du Congrès**

Pendant toute la période de confinement, le secrétariat du Congrès est resté opérationnel et a travaillé à distance via le télétravail.

Des réunions ont eu lieu avec les secrétaires des 47 délégations nationales les 30 avril et 4 juin 2020.

Dans le cadre de son initiative "Rajeunir la politique", le Congrès a mis en place une série de webinaires auxquels ont participé les jeunes délégués de l'édition 2020. Ces webinaires ont été principalement consacrés à la présentation des activités et du travail du Congrès. Le cycle reprendra en septembre avec des thèmes tels que la Semaine de la démocratie locale et la participation des jeunes au niveau local, notamment à travers la présentation de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Ce programme intensif vise à préparer les jeunes délégués à participer activement aux réunions des commissions en septembre et à la 39e session du Congrès en octobre, au cours desquelles ils présenteront leurs projets en relation avec le thème de la session.

Une plateforme web pour les actions des partenaires a été créée sur le site web du Congrès afin de mettre en exergue et partager les réponses concrètes à la situation du COVID-19 apportées par les réseaux et les associations nationales, européennes et internationales de villes et de régions, comme par exemple :

- Le Plan d'Action et la plateforme d'échange du Comité Européen des Régions
  - La campagne de partage d'expériences du Parlement mondial des maires
  - Le répertoire de cas spécifiques dans les zones transfrontalières de l'Association des régions frontalières européennes
  - La plateforme de séminaires en ligne de Eurocities pour aider à accéder au financement de l'UE dans le cadre de l'initiative d'investissement dans la lutte contre le coronavirus
  - L'engagement sur le marché en ligne par ICLEI pour mettre en relation les acheteurs du secteur de la santé et les fournisseurs de fournitures médicales
  - Ainsi que de nombreuses sections web dédiées, des hubs et des blogs.
- (Voir ANNEXE 3)

Le 2 juillet 2020, un webinaire sur le thème « Prévenir et combattre le sexisme au niveau local en Ukraine », a été organisé, afin de lancer un Guide pour les femmes et les hommes en politique locale. L'objectif est de doter les responsables politiques locaux en Ukraine des connaissances nécessaires pour reconnaître le sexisme dans leurs institutions et administrations, et pour prendre les mesures appropriées pour traiter cette question. Le guide contribuera à augmenter la participation et la représentation politiques des femmes aux niveaux local et régional.

Le webinaire a été organisé dans le contexte du projet « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine », mis en œuvre par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021 (voir VII. PROGRAMMES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION)

## Préparer l'après COVID-19

Lors de sa réunion vidéo du 9 juin 2020, le Bureau du Congrès a adopté une déclaration exprimant sa préoccupation concernant l'autonomie gouvernementale démocratique et l'autonomie financière des collectivités locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, notamment en vue des plans de relance au lendemain de la crise COVID-19. Il met en évidence le fait que certains gouvernements ont imposé des mesures ayant des conséquences profondes pour les libertés et droits fondamentaux et le fonctionnement démocratique et ont également eu un impact sur le niveau infranational - en particulier la délocalisation des pouvoirs, l'augmentation de la surveillance des États centraux, le report des pouvoirs locaux et élections régionales. (Voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS)

Le 18 juin 2020, les présidents de la Commission de monitoring et de la Commission de la gouvernance ont participé à la réunion thématique sur "Une réponse de la gouvernance démocratique au COVID-19" organisée par le CDDG, sous l'égide de la présidence grecque du Comité des Ministres. Ils ont tous deux présenté leur expérience d'élus locaux et régionaux et souligné l'impact mondial de la pandémie sur les collectivités locales et régionales, à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils ont souligné deux aspects à suivre en particulier :

- le fait que les autorités centrales de certains Etats membres du Conseil de l'Europe ont dérogé à leurs engagements au titre de la Charte, en recentralisant les compétences locales, en réduisant la marge d'appréciation dans la conduite des affaires locales ou en réduisant l'autonomie financière des collectivités locales
- l'organisation d'élections locales et régionales en période de crise

A l'automne, le Congrès organisera des réunions à distance de ses trois commissions. Entre le 15 et le 17 septembre 2020, les commissions de monitoring, de gouvernance et d'actualité procéderont à des échanges de vues et d'expériences concernant la gestion de la pandémie dans les villes et régions d'Europe. Les débats thématiques porteront respectivement sur « La sauvegarde de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise extrême » (monitoring), « La pandémie COVID-19 et les défis de la gouvernance à plusieurs niveaux » (gouvernance) et « les enseignements tirés de la COVID- 19 flambée pour la protection des minorités dans les villes et les régions » (questions d'actualité) impliquant également des représentants des jeunes et des experts internationaux.

Le 28 septembre, le Congrès tiendra le matin une réunion de son Bureau et, l'après-midi, une réunion de son Forum statutaire. Le Forum sera convoqué pour approuver certains textes qui devaient être adoptés à la session de mars et, en particulier, pour adopter des règles spécifiques en vue de préparer la 39e session potentiellement comme un événement à distance. Que cette session, qui doit avoir lieu du 27 au 29 octobre, soit maintenue en tant qu'événement à Strasbourg ou qu'elle se déroule sur 5 jours à distance, cela dépendra de la situation sanitaire après l'été.

Les résultats des débats thématiques lors des réunions des commissions et de la session alimenteront les priorités du Congrès 2021-2026 qui sont actuellement en préparation et seront adoptées lors de la session de mars 2021.

Ces réflexions serviront également de base à la contribution du Congrès à la réunion ministérielle d'Athènes en novembre.

## **EVENEMENT**

### **70ème anniversaire du Conseil de l'Europe**

**Strasbourg, 31 octobre 2019**

Lors de la cérémonie marquant le 70ème anniversaire du Conseil de l'Europe, le 31 octobre 2019, les présidents du Congrès et de ses chambres, ainsi que des groupes politiques ont rappelé les valeurs fondamentales et les acquis du Conseil de l'Europe. Face à la crise de confiance dans les institutions démocratiques, ils ont souligné le rôle du Congrès dans leur mise en œuvre en tant que garant de la démocratie territoriale au sein du Conseil de l'Europe.

L'année 2019 a également marqué le 25e anniversaire du Congrès, qui œuvre depuis un quart de siècle "en faveur d'un meilleur équilibre entre les collectivités locales et régionales et les gouvernements centraux".

Karl Heinz LAMBERTZ (Belgique, SOC/V/DP), vice-président de la Chambre des régions, a souligné l'importance de la Charte européenne de l'autonomie locale, pierre angulaire du modèle démocratique européen. Il a appelé au renforcement de la coopération du Congrès avec d'autres organisations et associations, en particulier avec le Comité européen des régions (UE), afin de garantir que les principes de la Charte soient mis en œuvre le plus près possible des élus locaux et citoyens.

Rappelant le rôle de l'Assemblée parlementaire dans l'institutionnalisation du Congrès - et en particulier la tenue de la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux en 1957 - Xavier CADORET, président de la Chambre des pouvoirs locaux, a appelé à une coopération plus étroite entre l'Assemblée parlementaire et le Congrès. Il a également souligné la valeur ajoutée de la coopération du Congrès avec les pays méditerranéens, en particulier le Maroc et la Tunisie dans le cadre du Partenariat sud-méditerranéen.

En outre, le 70e anniversaire a été l'occasion pour les présidents des groupes politiques du Congrès de discuter des défis qui menacent les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Le Président du Groupe PPE, Bernd VOEHRINGER (Allemagne, PPE/CCE), a souligné la nécessité de mettre en pratique la Charte de l'autonomie locale

Piero FASSINO, président du Groupe des socialistes, Verts et démocrates progressistes, et Marc COOLS, président du Groupe démocratique indépendant et libéral, ont appelé le Comité des Ministres à donner au Congrès les moyens de s'acquitter de ses tâches. La question des ressources financières suffisantes est également fondamentale pour que les collectivités locales et régionales s'acquittent de leurs responsabilités en favorisant la participation des citoyens, en garantissant l'accès aux services pour tous, en garantissant les droits des minorités, en intégrant les migrants, en accueillant les réfugiés, en garantissant la qualité environnementale et culturelle des villes entre autres.

Svetlana BOHATYRCHUK KRYVKO (UKRAINE, CRE), présidente du groupe des conservateurs et réformistes européens, a proposé que le concept de "sécurité démocratique" devienne un principe fondamental des travaux du Conseil de l'Europe et du Congrès, qui ne devrait pas seulement relever les défis d'aujourd'hui, mais aussi anticiper celles de demain afin de garantir la liberté et la démocratie dans les sociétés.

## II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS

### A. LE BUREAU

#### **Strasbourg, 28 octobre 2019**

Parmi les points à l'ordre du jour de cette réunion, tenue à la veille de la 37<sup>e</sup> session, figurait la situation de la démocratie locale et régionale en Europe, notamment en Albanie, Azerbaïdjan, ainsi qu'en Turquie suite à une visite de suivi effectuée dans ce pays du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019. Un point de l'ordre du jour a également porté sur les conclusions préliminaires de la mission d'observation des élections locales et régionales en République de Moldova (20 octobre 2019).

En outre, les membres du Bureau ont discuté du Partenariat sud-méditerranéen, y compris l'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale au Congrès par la République tunisienne lors de la 37<sup>e</sup> session. Le mandat des futures priorités du Congrès pour 2021-2025 a également été débattu.

#### **Strasbourg, 31 octobre 2019**

Lors de sa brève réunion du dernier jour de la session, les membres du Bureau ont nommé de nouveaux rapporteurs sur la vérification des pouvoirs et des procédures de nomination des nouveaux membres et un nouveau conseiller du Congrès sur les questions constitutionnelles et approuvé le mandat des rapports pour examen lors de la session d'octobre 2020.

#### **3 février 2020**

À la suite d'un examen à huis clos, pour approbation, des candidatures à la prochaine élection du Secrétaire Général du Congrès prévue pour la 38<sup>e</sup> session, le Bureau a discuté de la situation de la démocratie locale et régionale en Europe, en particulier en Ukraine et Bosnie-Herzégovine. Il a également examiné le projet d'ordre du jour de la 38<sup>e</sup> session et la révision des règles et procédures du Congrès

Parmi les autres points discutés figuraient les futures priorités du Congrès pour la période 2021-2026 et les propositions pour l'attribution du titre de "Partenaire de la Semaine européenne de la démocratie locale".

#### **Décisions du Bureau par procédure écrite, 28 avril 2020**

Le 28 avril 2020, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Bureau, sur proposition du Président du Congrès et des présidents de Chambre, a décidé, par procédure écrite, de demander au Comité des Ministres d'accepter de prolonger l'actuel mandat des membres du Congrès jusqu'à la session de mars 2021 (prévue du 23 au 25 mars 2021) et permettre ainsi aux États membres de soumettre des propositions pour les nouvelles délégations du Congrès d'ici le 31 décembre 2020. En raison de la pandémie, les élections locales et régionales avaient été reportées dans plusieurs États membres. L'extension du mandat des membres du Congrès permettrait aux gouvernements des États membres de consulter leurs associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sur la composition des nouvelles délégations du Congrès d'une manière compatible avec la crise qui concerne tous les niveaux de gouvernement au sein des États membres.

Le Bureau a également décidé de reporter les élections des vice-présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et du Secrétaire général à la 39<sup>e</sup> session prévue du 27 au 29 octobre 2020.

#### **Réunion à distance, 9 juin 2020**

En raison de la pandémie de COVID-19, la réunion du Bureau remplacée par une réunion à distance.

Les membres ont adopté l'ordre du jour de la 39<sup>e</sup> session, approuvé le mandat pour les activités des commissions et le règlement administratif révisé, qui serait envoyé aux membres du Congrès pour consultation et a approuvé un document de réflexion sur les élections locales et régionales à l'époque de Corona qui servira de base à un rapport qui sera soumis à la session d'automne et accompagné d'un débat sur le thème.

Le Bureau a adopté une déclaration exprimant sa préoccupation concernant l'autonomie gouvernementale démocratique et l'autonomie financière des collectivités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe, notamment en vue des plans de relance au lendemain de la crise COVID-19. Il met en évidence le fait que certains gouvernements ont imposé, dans ou en dehors du contexte des états d'urgence, des mesures ayant des conséquences profondes pour les droits et libertés fondamentaux et le fonctionnement démocratique qui ont également eu un impact sur

le niveau infranational - que ce soit par la relocalisation du renforcement des pouvoirs de surveillance des États centraux ou report des élections locales et régionales.

Tout en reconnaissant les tâches et responsabilités particulières des gouvernements centraux dans les situations de crise, le Bureau a fait spécifiquement référence aux principes fondamentaux de la Charte européenne de l'autonomie locale tels que la consultation et l'autonomie financière et a exhorté les autorités nationales concernées à lever les restrictions et à rétablir le fonctionnement démocratique au niveau local, dans le plein respect de la Charte. Les mesures extraordinaires doivent toujours être temporaires et placées sous contrôle démocratique (voir ANNEXE 3)

La réunion du Bureau a été suivie d'un échange de vues avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe Marija PEJČINOVIĆ BURIC. Elle a présenté, en particulier, les lignes directrices préparées pour aider les 47 États membres à respecter les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans leur lutte contre la crise du COVID-19 et a souligné le rôle essentiel des autorités locales et régionales à cet égard.

## **B. LA SESSION**

### **37ème Session – 29 – 31 octobre 2019**

Sous le thème général « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie », les débats de la session ont porté sur les conditions de travail des élus locaux ainsi que sur les villes intelligentes et la cybersécurité, la culture sans frontières, la répartition équitable des impôts dans les zones transfrontalières, l'utilisation des langues par les autorités locales et régionales et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que sur la dimension régionale de l'avenir de l'Europe et sur les principes de Venise sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur. Les membres ont également examiné la révision du "Code de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel" élaboré par un groupe de travail mixte composé de membres de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et du Congrès.

Dans le cadre de ses activités de monitoring, le Congrès a examiné pour adoption deux rapports sur la démocratie locale et régionale en Fédération de Russie en présence de Sergei BYSTREVSIIK, Ministre adjoint de la justice de la Fédération de Russie - et de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'un rapport sur l'observation des élections locales en Turquie le 31 mars 2019, y compris la répétition des élections municipales à Istanbul le 23 juin 2019.

La demande de statut de Partenaire de la démocratie locale à la République tunisienne a été examinée et accueillie. Cela en fait le deuxième pays - avec le Royaume du Maroc - à détenir ce statut, qui offre aux pays voisins du Conseil de l'Europe une plateforme de dialogue et de contacts institutionnels avec leurs homologues européens. Mokhtar HAMMAMI, ministre des Affaires locales et de l'Environnement, et Souad BEN ABDERRAHIM, maire de Tunis et président de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) ont pris la parole à cette occasion (voir VII. ACTIVITES DE COOPERATION ET PLANS D'ACTION).

Des jeunes délégués de 39 États membres ont présenté des projets locaux entrepris avec leurs autorités locales. Cette initiative fait partie de l'initiative « Rajeunir la politique », lancée en 2014 par le Congrès pour encourager la participation des jeunes : les jeunes délégués sont invités à participer aux débats lors des sessions et des réunions de commissions.

En outre, une cérémonie a marqué le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe, avec la participation du Président du Congrès, du Président de la Chambre des pouvoirs locaux et du Vice-président de la Chambre des régions, ainsi que des Présidents des groupes politiques du Congrès (voir I. AGENDA POLITIQUE - événement).

Prenant la parole à l'ouverture de la session, le Président du Congrès a souligné que le Congrès, qui joue un rôle clé dans la défense de la démocratie locale, doit disposer de ressources correspondant à ses responsabilités au sein du Conseil de l'Europe. Il a expliqué que le Congrès subissait une pression croissante de la part des États membres qui s'attendent à ce qu'il surveille la démocratie locale, observe les élections locales et régionales, mais aussi qu'il soit un acteur de premier plan plus proche des citoyens face aux nombreux défis actuels et donc, il faut revenir à une part de 3% du budget de l'Organisation qui permettrait au Congrès de poursuivre les activités dont il est responsable au sein du Conseil de l'Europe.

Parmi les invités figuraient Ivan MALENICA, Ministre de l'Administration publique de la République de Croatie, et dans le cadre du dialogue institutionnel, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Marija

PEJČINOVIĆ BURIĆ, ainsi que la Présidente de l'Assemblée parlementaire, Liliane MAURY PASQUIER.

Le ministre de l'Administration publique de Croatie a souligné le fait que la Charte européenne de l'autonomie locale est l'un des principaux instruments du Conseil de l'Europe que la Croatie a ratifiés. Il a également souligné l'importance des nouvelles technologies pour faciliter les relations entre les citoyens et les autorités et renforcer la transparence et a présenté le système des citoyens électroniques mis en place en Croatie. Il a expliqué que la réforme est un processus en cours dans tous les domaines du secteur public, y compris dans le système d'autonomie locale et régionale et que la Croatie était en train de déléguer des fonctions de gouvernement central aux pays. Il a donné des détails sur le projet intitulé « Optimisation du système d'autonomie locale et régionale » mené par le Ministère de l'administration publique.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a déclaré qu'il était vital que le Conseil de l'Europe reste la référence pour la promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit en Europe. Elle a souligné que le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès travaillent côte à côte en tant que gardiens de ces valeurs dans leurs domaines de responsabilité respectifs.

La Présidente de l'Assemblée parlementaire a déclaré que la démocratie commence au niveau local et régional lorsqu'elle est mise en œuvre, promue et sauvegardée par le travail vital et quotidien des représentants locaux et régionaux et les défis complexes auxquels ils sont confrontés. Elle a appelé à une approche coordonnée entre le Congrès et l'Assemblée et a mentionné l'égalité des sexes - l'un des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 - parmi les possibles thèmes communs de coopération.

## **C. LES CHAMBRES**

### **La Chambre des pouvoirs locaux**

Lors de la 37<sup>e</sup> session, le 30 octobre 2019, la Chambre des pouvoirs locaux a élu Emin YERITSYAN (Arménie, PPE/CCE), conseiller de la communauté de Parakar et président de la délégation arménienne au Congrès comme vice-président.

La Chambre a également tenu un débat sur les villes intelligentes et la cybersécurité où les intervenants se sont concentrés à la fois sur le potentiel de gestion qu'offrent les technologies intelligentes ainsi que sur les dangers qu'elles posent en matière de respect des droits civiques et des droits de l'homme. Il a été suggéré au cours du débat qu'une charte commune sur les villes intelligentes pourrait être élaborée pour éviter que les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'homme ne soient érodées par une utilisation excessivement chaotique des nouvelles technologies dans le domaine de la gouvernance.

La Chambre des pouvoirs locaux a tenu un autre débat sur les conditions de travail des maires et des conseillers municipaux. La désaffectation pour le mandat des élus locaux est une source de préoccupation pour le Congrès car elle représente une menace réelle pour la santé de la démocratie locale. Le débat a révélé que la plupart des États membres sont confrontés à des situations très similaires. Les membres du Congrès ont exprimé une volonté collective de s'engager dans une action coordonnée au niveau européen en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les propositions pour donner aux candidats potentiels un avis renouvelé sur les positions de maire et de conseiller municipal.

### **La Chambre des régions**

Lors de la 37<sup>ème</sup> Session, le 30 octobre 2019, la Chambre des Régions a élu Maire de la municipalité métropolitaine d'Izmir, Mustafa TUNÇ SOYER (Turquie, SOC/V/DP), vice-président.

La Chambre a tenu trois débats. Le premier débat sur « la dimension régionale dans l'avenir de l'Europe : quelles perspectives ? » s'est tenue à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Cadre de référence du Conseil de l'Europe pour la démocratie régionale. Les orateurs étaient Nina BJÖRBY, vice-présidente pour la démocratie de l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et présidente de la commission de la culture de la région de Västerbotten (Suède), ainsi que Martin LAFFIN, professeur de politique publique et de gestion à l'Université Queen Mary de Londres (Royaume-Uni).

Le deuxième débat a examiné la « mise en œuvre des objectifs de développement durable : le rôle des régions », avec la participation de Carolina DARIAS SAN SEBASTIÁN, conseillère du gouvernement des îles Canaries sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de la Communauté autonome des îles Canaries (Espagne) et des jeunes délégués. Les orateurs ont souligné l'importance de localiser les

objectifs de développement durable afin de réaliser l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'importance de la contribution que le Congrès pourrait apporter en soutenant les villes et les régions ainsi que les gouvernements nationaux.

Le troisième débat a porté sur : « Culture sans frontières : itinéraires culturels européens ». Les orateurs invités au débat étaient Levan KHARATISHVILI, Vice-Ministre de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports de Géorgie et Vice-président du Conseil de direction de l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels (Géorgie); ainsi que Rudolf GODESAR, président du groupe de travail « Culture transfrontalière » de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) et chargé de la coopération culturelle transfrontalière à la Communauté germanophone de Belgique.

## **D. LES COMMISSIONS**

### **La Commission de Monitoring**

La Commission présidée par Leendert VERBEEK (Pays-Bas, SOC/V/DP), s'est réunie à Strasbourg le 29 octobre, lors de la 37<sup>e</sup> session du Congrès.

Elle a adopté un rapport sur la démocratie locale et régionale en Hongrie et a été informé de l'élaboration de projets de rapports sur la démocratie locale en Arménie et sur la démocratie locale et régionale au Portugal qui seront soumis pour approbation à la prochaine réunion du Comité en 2020. Les membres ont été informés sur la préparation de la visite de suivi en République de Moldavie prévue pour le 21 novembre 2019 et de la visite de suivi en Autriche prévue du 10 au 12 décembre 2019.

La Commission a également pris note du fait que le rapport sur les élections locales en Turquie et la réélection des maires à Istanbul serait présenté à la 37<sup>e</sup> session du Congrès pour adoption. Elle a tenu un échange de vues sur la situation en Turquie et la deuxième partie de la visite de suivi en Turquie, prévue du 12 au 13 novembre 2019 - la première partie de la visite ayant eu lieu du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2019. L'approbation du projet Le rapport de cette visite est prévu pour la prochaine réunion du Comité en 2020.

À la suite des discussions qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion du 3 juillet 2019 sur l'applicabilité de la Charte dans les 47 États membres, la Commission a tenu un échange de vues et pris note de la décision du Bureau du Congrès de charger le Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale du Congrès avec la préparation d'une étude sur les domaines dans lesquels les organes de suivi ont un accès limité qui sera renvoyée à la Commission de la gouvernance pour examen.

La Commission a été informé du lancement de la base de données en ligne du suivi de la Charte « Carta – Monitor », accessible sur le site Internet du Congrès (voir ANNEXE 3)

La Commission a tenu une autre réunion à Metz le 11 février 2020, précédée d'une allocution de Dominique GROS, maire de la ville, et Jean-Pierre LIOUVILLE (France, SOC/V/DP), conseiller de la région Grand Est.

Deux rapports sur le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale en Arménie et en Turquie, ainsi qu'un rapport d'enquête sur la réforme territoriale en Lettonie ont été discutés. L'ordre du jour comprenait également l'approbation des rapports sur l'observation des élections locales en République de Moldova tenues le 20 octobre 2019 et sur la contribution du Congrès au rétablissement des élections locales à Mostar, Bosnie-Herzégovine, dans la perspective élections locales générales en octobre 2020.

En outre, les membres ont approuvé le projet de « Commentaire contemporain sur le rapport explicatif de la Charte européenne de l'autonomie locale », qui vise à mettre en perspective les dispositions de la Charte - telles que développées dans le rapport explicatif - à la lumière des 30 ans d'application.

En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'annulation de la 38<sup>e</sup> session, la réunion de la Commission n'a pas pu avoir lieu en mars. La prochaine réunion aura lieu à Strasbourg (vidéoconférence) le 17 septembre 2020 avec un débat thématique sur "La sauvegarde de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les situations de crise extrême".

En vue de l'adoption également lors de la réunion de septembre, la Commission prépare actuellement des projets de rapport sur l'Autriche et l'Ukraine. Le projet de rapport de suivi sur le Portugal a été adopté par procédure écrite.

Un document de réflexion est en cours de préparation sur les défis liés à la tenue d'élections locales et régionales en période de COVID-19, qui sera discuté lors de la réunion de septembre. À la même occasion, le deuxième volume du Manuel des droits de l'homme du Congrès consacré aux droits sociaux sera présenté.

### **La Commission de la Gouvernance**

La Commission présidée par Robert GRUMAN (Hongrie, PPE/CCE) s'est réunie le 29 octobre, lors de la 37<sup>e</sup> session du Congrès.

Elle a examiné plusieurs rapports en préparation, notamment sur « Les villes intelligentes : villes démocratiques et inclusives » présenté par Martin FODOR (Royaume-Uni, GILD) et « Les plateformes de partage de logements : défis et opportunités pour les municipalités » présenté par Robert GRUMAN. Carlos VILLARO LARSEN, Secrétaire Général de l'Association européenne des maisons de vacances (EHHA) a participé à l'échange de vues sur cette question, qui est un problème crucial pour de nombreuses villes européennes.

Le développement de l'interaction entre les zones urbaines et rurales, et en particulier la valorisation de ces dernières pour faire face au problème du dépeuplement, était également à l'ordre du jour, avec un projet de rapport présenté par Wilma DELISSEN VAN TONGERLO (Pays-Bas, GILD) et Matija KOVAC (Serbie, PPE/CCE). Le thème de l'avenir du conseiller municipal, qui fait face à de sérieux défis a fait l'objet d'une autre présentation par Ebrahim ADIA (Royaume-Uni, SOC/V/DP).

La Commission a également approuvé le mandat (ToR) concernant la préparation d'un rapport sur la solidarité territoriale et la justice territoriale.

En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'annulation de la 38<sup>e</sup> session, la réunion de la Commission n'a pas pu avoir lieu en mars. La prochaine réunion aura lieu à Strasbourg (vidéoconférence) le 15 septembre 2020 avec un débat thématique sur "La pandémie de COVID-19 et les défis d'une gouvernance à plusieurs niveaux".

Les projets de rapports sur "Les villes intelligentes : opportunités et défis pour la démocratie" et "Développer l'interaction urbaine-rurale" sont en cours de finalisation et seront présentés pour adoption le 15 septembre. Une présentation et un échange de vues auront également lieu sur la préparation du projet de rapport sur les "Plateformes de partage de logements : défis et opportunités pour les municipalités".

Le mandat du nouveau rapport sur « Les identités régionales : améliorer le dialogue pour réduire les tensions régionales » a été approuvé par le Bureau du Congrès le 9 juin 2020. D'autres termes de référence pour les futurs rapports sont en cours de préparation et couvrent des questions d'actualité telles que les « régions intelligentes » et « Démocratie délibérative dans les villes et les régions ».

### **La Commission des questions d'actualité**

La Commission, présidée par Gabriele NEFF (Allemagne, PPE/CCE), s'est réunie le 29 octobre 2019, lors de la 37<sup>e</sup> session.

À l'ordre du jour figurait un rapport sur la violence sexiste à l'égard des femmes en politique aux niveaux local et régional. Jelena DRENJANIN (Suède, PPE/CCE), rapporteur et porte-parole du Congrès sur l'égalité des sexes, a présenté un projet de résolution qui souligne, en particulier, la nécessité de lutter contre les discours de haine et les attaques contre les femmes élues ou se présentant aux élections, car cela crée des obstacles pour qu'elles participent pleinement et sur un pied d'égalité à la vie politique.

Cette question fait partie des priorités du Congrès pour 2017-2020, qui mettent l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes. Après un débat animé, le rapport a été approuvé à l'unanimité par la commission et sera soumis pour adoption à la 39<sup>e</sup> session du Congrès en octobre 2020.

La Commission a approuvé deux mandats pour la préparation de rapports sur le travail de jeunesse et sur la gestion du patrimoine culturel, respectivement. Les membres ont également été informés par Jean Pierre LIOUVILLE sur le séminaire sur "La démocratie locale face aux exigences du développement durable" qui s'est tenu le 12 septembre. Les jeunes délégués ont donné des informations sur trois événements organisés autour du thème de la jeunesse.

En outre, les termes de référence (ToR) d'un nouveau rapport concernant « Le rôle et les responsabilités des autorités locales dans la protection des personnes LGBTI+ dans le contexte de la montée de l'extrémisme et de l'homophobie » ont été adoptés par procédure écrite le 3 avril, en même



temps que le mandat pour la nomination d'un porte-parole thématique du Congrès sur le changement climatique et l'environnement, Vladimir PREBILIC, Slovénie (SOC/V/DP).

En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'annulation de la 38e session, la réunion de la Commission n'a pas pu avoir lieu en mars. La prochaine réunion se tiendra le 16 septembre 2020 via la plateforme de vidéoconférence KUDO, et comprendra deux débats, l'un sur les enseignements tirés de l'épidémie de COVID-19 pour la protection des minorités dans les villes et les régions et l'autre sur le rôle des autorités locales dans la protection des personnes LGBTI +.

Des rapports sur "Le travail de jeunesse : le rôle des autorités locales et régionales" (Rapporteurs IIsur METSHIN (Fédération de Russie, GILD) et Thomas ANDERSSON (Suède, GILD)) et "Culture sans frontières : la gestion du patrimoine culturel pour le développement local et régional" (Rapporteurs Barbara TOCE (Italie, SOC/V/DP) et Eirini DOUROU (Grèce, SOC/V/DP) sont en cours de finalisation et seront prêts pour adoption lors de cette réunion.

### III. MONITORING DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

#### A. ACTIVITÉS DE MONITORING

*Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission essentielle d'assurer un suivi efficace de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres en évaluant la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée en 1985 et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe.*

#### Visites de monitoring

*Entre octobre 2019 et mars 2020, le Congrès a effectué des visites de monitoring, dans 6 États membres.*

*En raison de la pandémie de COVID-19, les visites de suivi aux Pays-Bas, en Bulgarie, en Albanie, en Azerbaïdjan et en Irlande ont été reportées à l'automne de cette année (en fonction des conditions de voyage), comme c'est le cas pour la visite de suivi en République de Moldova.*

*Des visites de suivi en Espagne et en Allemagne, initialement prévues dans le programme de travail de 2020, seront effectuées en 2021.*

#### Turquie, 12 - 13 novembre 2019

Dans le cadre de cette deuxième partie de la visite, Jacob WIENEN et Yoomi RENSTRÖM (Suède, SOC/V/DP), corapporteurs du Congrès, ont rencontré à Ankara des représentants des principaux partis politiques, ainsi que le chef de la délégation de l'Union européenne au Turquie et représentants des ambassades néerlandaise et suédoise. À Istanbul, des réunions ont eu lieu avec le maire ainsi qu'avec des représentants de Human Rights Watch.

Au cours de la première partie de la visite, du 1er au 3 octobre 2019, la délégation du Congrès a rencontré les autorités locales et nationales turques à Ankara et Diyarbakir.

#### République de Moldova, 21 novembre 2019

Les rapporteurs du Congrès Gunn Marit HELGESEN et Marc COOLS ont effectué une visite de suivi à Chisinau. Ils ont rencontré le Premier ministre de la République de Moldavie, le ministre des Affaires étrangères et de l'intégration européenne, le ministre des Finances, le secrétaire général adjoint de la chancellerie d'État, le vice-président de la commission parlementaire de l'administration publique et du développement régional et le Bashkan (gouverneur) de l'unité territoriale Gagauze-Yeri.

La délégation a discuté des réalisations et des défis de la mise en œuvre d'une feuille de route, signée en 2016, et de la Recommandation 436 (2019) adoptée par le Congrès le 4 avril 2019, dans laquelle le Congrès a invité les autorités de la République de Moldova à reprendre le chemin de décentralisation par une mise en œuvre appropriée et complète de toutes les recommandations du Congrès précédent. Cette procédure de post-suivi a conduit à une révision de la feuille de route afin de prendre en compte les derniers développements de la démocratie locale et régionale en République de Moldavie et l'engagement des autorités moldaves à tous les niveaux de gouvernance sur cette question.

## **Portugal, 27 novembre 2019**

Dans la deuxième partie de cette visite, les co-rapporteurs du Congrès Xavier CADORET et David ERAY (Suisse, GILD) ont évalué la mise en œuvre des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale, dans les deux régions autonomes portugaises, les Açores et Madère. Ils ont rencontré à Lisbonne le secrétaire général de l'Association des municipalités des Açores (AMRAA) et un professeur agrégé d'histoire, de philosophie et des arts à l'Université des Açores.

La délégation a également rencontré le directeur régional des affaires européennes du gouvernement régional de Madère, le président de l'Assemblée municipale et le président de l'Association des municipalités de la région autonome de Madère (AMRAM).

Le projet de rapport sur la démocratie locale et régionale au Portugal a été examiné lors de la réunion de la commission de suivi du 11 février 2020.

La première partie de la visite s'est déroulée du 17 au 19 juin 2019, au cours de laquelle la délégation du Congrès a rencontré les autorités locales et nationales portugaises à Lisbonne, Sintra et Alcácer do Sal.

## **République de Lettonie, 4 décembre 2019**

Une délégation du Congrès a effectué une visite d'information en République de Lettonie le 4 décembre 2019. La visite a été organisée à la suite d'une plainte de l'Association lettone des gouvernements locaux et régionaux (LALRG) concernant la réforme administrative territoriale en cours et les risques cela implique la démocratie locale et régionale en Lettonie.

Dans le cadre de cette visite d'information, les co-rapporteurs du Congrès Xavier CADORET et Marc COOLS ont examiné les points soulevés par l'Association lettone à la lumière des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et ont eu plusieurs entretiens avec les autorités lettones.

La délégation a rencontré à Riga le maire, le ministre de la protection de l'environnement et du développement régional, ainsi que le secrétaire d'État adjoint pour les questions budgétaires. Une réunion a également eu lieu avec des membres de la délégation lettone au Congrès et l'Association lettone des gouvernements locaux et régionaux, afin de clarifier les questions soulevées dans la lettre de l'Association.

Voir aussi I. AGENDA POLITIQUE - déclarations politiques.

## **Autriche, 10-12 décembre 2019**

Les rapporteurs du Congrès, Marc COOLS et Andrew DISMORE (Royaume-Uni, SOC/V/DP) ont rencontré à Vienne le président du Parlement régional de Vienne, le président de la Cour des comptes, le président du Conseil fédéral, le président de l'Autriche Délégation au Congrès et les membres de cette délégation, ainsi que le secrétaire général adjoint de l'Association des villes et villages autrichiens et le secrétaire général adjoint de l'Association des municipalités autrichiennes. Ils ont également rencontré des représentants de la Chancellerie fédérale, du ministère fédéral de l'Intérieur, du ministère fédéral des Finances ainsi que le secrétaire général de la Cour constitutionnelle.

La délégation a également rencontré le maire de Graz et des représentants de la municipalité de Graz, le directeur de la Cour des comptes de Styrie ainsi que des représentants du Land de Styrie, notamment le ministre régional de l'économie, Europe, Science et tourisme et le directeur du Parlement régional. En outre, la délégation a rencontré le maire de Raaba-Grambach.

## **Ukraine, 4 - 6 mars 2020**

Les rapporteurs du Congrès, Gunn Marit HELGESEN et Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM (Autriche, SOC/V/DP), ont rencontré à Kiev le maire de la ville, le président de l'Association ukrainienne des conseils de district et régionaux, le directeur exécutif de l'Association des Ukrainian Cities, le président de l'Association des villages et des conseils municipaux, le chef de la délégation ukrainienne au Congrès et l'envoyé spécial du gouvernement allemand pour la réforme ukrainienne dans les domaines de la gouvernance et de la décentralisation.

La délégation a également rencontré, entre autres, le vice-ministre du développement communautaire et territorial, le président de la commission de la construction de l'État, de la gouvernance locale, du développement régional et urbain du Parlement ukrainien (Verkhovna Rada), le président de la Cour constitutionnelle et le secrétaire de la Chambre des comptes. À Fastiv, la délégation a rencontré le

maire de la ville et le président du conseil de district. Des réunions ont également eu lieu à Tomashivska avec le maire et à Kiev avec le président du Conseil régional.

### **Lors de la 37e session, le Congrès a adopté les rapports suivants:**

#### **La démocratie locale et régionale en Fédération de Russie – [CG37\(2019\)11final](#)**

Dans son rapport, le Congrès a noté avec satisfaction les développements intervenus depuis 2010: le principe de l'autonomie locale est désormais reconnu à la fois dans la Constitution et dans la législation ordinaire, les dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale sont appliquées par la Cour constitutionnelle dans sa jurisprudence, et une grande variété d'instruments de participation des citoyens aux affaires publiques locales est disponible. D'autres changements positifs qui ont été introduits en réponse à la recommandation du Congrès de 2010 comprennent la réduction du nombre minimum de membres pour l'enregistrement des partis politiques, l'enregistrement des candidats soutenus par des associations et des groupes et la réintroduction de l'élection directe des gouverneurs en la plupart des sujets fédéraux de la Fédération de Russie.

Cependant, les corapporteurs Jakob WIENEN et Stewart DICKSON ont relevé plusieurs cas de non-respect des principes du Conseil de l'Europe qui posent un problème général pour le développement de la démocratie locale et régionale dans le pays. En particulier, les rapporteurs regrettent une faible part des affaires publiques sous la responsabilité des autorités locales, un manque de ressources financières à leur disposition et une répartition floue des compétences entre les différents niveaux de gouvernement. En outre, ils expriment leur préoccupation concernant l'accès aux droits électoraux en Russie, à savoir la liberté limitée des candidats indépendants et de l'opposition de se présenter aux élections locales et régionales.

Dans le même temps, les rapporteurs se sont déclarés préoccupés par l'accès des candidats indépendants et de l'opposition aux droits électoraux en raison de l'obligation légale pour les candidats de recueillir un nombre considérable de signatures à l'appui de leurs candidatures.

Les lacunes dans l'enregistrement des candidats indépendants mises en évidence dans le rapport avaient déjà été évoquées par le président du Congrès dans sa déclaration du 12 septembre 2019, à la suite des élections municipales en Fédération de Russie.

Le Congrès demande à la Russie d'abolir la disposition légale exigeant un nombre excessif de signatures et recommande de garantir l'égalité d'accès aux droits électoraux aux candidats indépendants et d'opposition. Il recommande également de supprimer le « filtre municipal », c'est-à-dire l'approbation par les conseillers municipaux des candidatures au niveau des matières fédérales.

Le Congrès a également attiré l'attention sur la question de l'implication des gouverneurs dans la nomination et la révocation des maires, expliquant que, compte tenu d'une forte tradition de centralisme en Russie, cela peut malheureusement ouvrir la voie au contrôle politique des gouverneurs sur les maires et à un risque d'impact très élevé de resserrage d'un axe vertical de puissance. De même, la législation russe autorise toujours la révocation des maires par les conseils locaux et le Congrès recommande de modifier la législation pour garantir les élections des maires par les électeurs et de supprimer les dispositions légales autorisant la révocation des maires par les gouverneurs.

Il est également recommandé de veiller à ce que les autorités locales disposent de leurs propres ressources financières adéquates et à ce que la délégation de tâches aux autorités locales du niveau supérieur du gouvernement s'accompagne d'un financement proportionné pour les mettre en œuvre.

Le rapport est basé sur les résultats des visites en Fédération de Russie les 23-25 octobre 2018 et 5-7 mars 2019 et couvre la période allant jusqu'à la mi-juillet 2019.

#### **La Démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine – [CG37\(2019\)18final](#)**

Le rapport sur l'état de la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine ne constate aucun progrès majeur dans la mise en œuvre des recommandations que le Congrès a adressées aux autorités en 2012 et 2014.

Tout en notant avec satisfaction qu'en Bosnie-Herzégovine les autorités locales jouissent de la liberté d'association et que les autorités infranationales s'engagent activement dans la coopération transfrontalière internationale, le rapport préparé par Leila HUNZIKER (Suisse, SOC/V/DP) et Carla DEJONGHE (Belgique, GILD), suggère que les systèmes de gouvernement local extrêmement complexes et incohérents dans les entités du pays ont besoin d'une refonte.

L'incapacité persistante du pays à réformer son système d'autonomie locale a entraîné un manque de

clarté dans la répartition des responsabilités entre les différents niveaux d'autorité, un respect insuffisant du principe de subsidiarité, le manque de consultation des autorités locales sur toutes les questions qui les concernent directement et l'absence d'élections à Mostar (depuis 2008). S'agissant de la situation à Mostar, le Congrès a salué en particulier le récent arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Baralija c. Bosnie-Herzégovine et a appelé les autorités de la Bosnie-Herzégovine à assurer sa mise en œuvre.

De l'avis des corapporteurs, le principal obstacle à la réalisation d'améliorations tangibles est un contrôle omniprésent et omniprésent des partis politiques divisés selon des critères ethniques, combiné à un système de favoritisme.

Selon le rapport, deux entités ont des systèmes de gouvernement local très différents, mais font néanmoins face à de sérieux défis communs, tels que le vieillissement de la population et l'augmentation de l'émigration des jeunes ; une fracture urbaine-rurale croissante ; administration locale fragmentée et coûteuse et coopération insuffisante entre les différents niveaux de gouvernement.

Sur la base des visites de suivi en novembre 2018 et février 2019, les corapporteurs doutent que des changements substantiels puissent être attendus dans un proche avenir en raison de la situation politique en Bosnie-Herzégovine. Ils préfèrent plutôt déployer des efforts supplémentaires pour tirer le meilleur parti possible du cadre constitutionnel et juridique existant.

Le Congrès recommande que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe invite les autorités de Bosnie-Herzégovine à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations précédentes, ce qui permettrait aux institutions locales de garantir pleinement des services efficaces et de contribuer davantage au développement du pays.

## **B. OBSERVATION D'ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES**

*Au cours des 15 dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a observé plus de 100 élections locales et régionales dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et parfois aussi au-delà. Ces missions sont menées à l'invitation des autorités nationales ou des organes électoraux compétents et complètent le monitoring politique de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le suivi des recommandations du Congrès préparées à la suite des missions d'observation est assuré par un dialogue post-électoral.*

### **Missions d'observation**

***Depuis le 23 octobre 2019, le Congrès a effectué 1 mission préparatoire à Sarajevo et Mostar, Bosnie-Herzégovine, en préparation des élections locales qui se tiendront en octobre 2020***

***Suite au report des élections locales en Serbie, la mission du Congrès a également été annulée. En ce qui concerne de nouvelles missions d'observation des élections en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine, le Congrès est prêt à envisager le déploiement de missions d'observation, dans l'attente de nouvelles décisions des autorités compétentes.***

#### **Bosnie-Herzégovine, 26-27 novembre 2019**

Une délégation du Congrès effectue une mission préparatoire à Sarajevo et à Mostar, Bosnie Herzégovine, les 26 et 27 novembre 2019, en vue des élections locales qui se tiendront en octobre 2020. Des membres du Comité européen des régions de l'Union européenne accompagnent la délégation du Congrès.

À Sarajevo, la délégation a eu des échanges avec le haut représentant pour la Bosnie-Herzégovine, le vice-président de la Chambre des représentants de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine, le président de la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine et le président de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Des réunions ont également eu lieu également avec des représentants de la communauté internationale, notamment le chef de la politique et de la planification de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et le chef adjoint de la délégation de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

À Mostar, la délégation a eu un échange avec la Naša stranka, sur la décision du 29 octobre de la Cour européenne des droits de l'homme déclarant que la Bosnie-Herzégovine avait violé la Convention européenne des droits de l'homme car elle n'a pas organisé d'élections municipales à Mostar pour plus d'une décennie. En réponse à cette situation, le Congrès a mis en place, en 2017, un "Groupe de réflexion sur Mostar" pour aider à restaurer la démocratie locale dans cette ville qui est dans une impasse politique depuis 2008.

Cette rencontre était suivie d'une présentation par un expert du Congrès sur "Construire la participation démocratique dans la ville de Mostar" - initiatives locales innovantes sur la participation citoyenne pour les représentants des partis politiques et des ONG, et d'un échange de vues avec des représentants des partis politiques et de la société civile.

## Rapports adoptés

### Au cours de la 37e session, le Congrès a adopté les rapports suivants

#### Les élections locales de Turquie et la nouvelle élection du maire d'Istanbul (31 mars et 23 juin 2019) – [CG37\(2019\)14final](#)

Le Congrès a adopté ce rapport sur les élections locales en Turquie (31 mars 2019) et la nouvelle élection du maire d'Istanbul (23 juin 2019), suite à des missions d'observation conduites par le Congrès. Le débat s'est tenu en présence du Maire d'Istanbul Ekrem İMAMOĞLU.

Présenté par le rapporteur Andrew DAWSON (Royaume-Uni, CRE), le rapport indique que, globalement, les deux scrutins se sont déroulés dans l'ordre et ont été administrés de façon satisfaisante, avec un taux de participation remarquablement élevé. Dans l'ensemble, les commissions de bureau de vote (CBV) ont accompli leurs tâches techniques et procédurales avec compétence.

Toutefois, la recommandation adoptée pointe plusieurs améliorations nécessaires. Outre l'égalité des chances pour l'ensemble des partis et des candidats, les réformes les plus urgentes concernent le Conseil électoral suprême (CES) de la Turquie, dont les décisions ne sont actuellement susceptibles d'aucun recours. Le Congrès appelle les autorités turques à clarifier la législation électorale et à harmoniser toutes les lois relatives aux élections afin de donner à celles-ci un cadre cohérent. Il recommande également de lever les restrictions excessives des libertés d'association, de réunion et d'expression afin de rétablir un climat pleinement favorable à la tenue d'élections véritablement démocratiques.

S'agissant de la situation ayant conduit à la nouvelle élection du Maire d'Istanbul, le Congrès appelle à réviser les amendements législatifs de 2018, en particulier la disposition selon laquelle seuls des fonctionnaires peuvent être désignés présidents et vice-présidents des commissions de bureau de vote.

Le Congrès invite, par ailleurs, à renforcer la formation des membres des commissions de bureau de vote, l'exactitude des listes d'électeurs, et la participation des femmes à la politique. Il recommande aussi l'adoption de réglementations claires et équitables sur le déroulement des campagnes, en particulier, sur l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi que la révision de la législation antiterroriste.

Le Congrès est particulièrement a exprimé sa préoccupation sur le fait que des maires élus lors des élections locales du 31 mars dans le sud-est du pays se sont vu refuser leur mandat en raison d'accusations antérieures et ont été remplacés par des candidats à la mairie, arrivés en seconde position. Par ailleurs, d'autres suspensions de maires élus ont eu lieu en raison d'accusations de liens avec le terrorisme et ont été remplacés par des fonctionnaires nommés par les autorités centrales. Le Congrès a conclu que ces deux situations vont à l'encontre de la volonté librement exprimée des électeurs et du principe d'équité lors des élections.

Voir aussi I. AGENDA POLITIQUE - déclarations politiques

## IV. ACTIVITÉS THÉMATIQUES

*Le Congrès accompagne les collectivités locales dans l'exercice de leurs fonctions vis-à-vis de leurs citoyens et il les accompagne dans leur recherche de solutions aux défis auxquels elles sont confrontées, notamment en termes de sécurité, d'intégration, de dialogue et de participation, de respect des fondamentaux humains et sociaux des droits de l'homme et de l'inclusion des populations vulnérables.*

*Il initie des réflexions et des projets sur ces sujets et contribue activement aux travaux menés à cet égard au sein du Conseil de l'Europe et au niveau européen.*

### A. DROITS DES ENFANTS

Le 18 novembre 2019, Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, Harald BERGMANN (Pays-Bas, SOC/V/DP) a déclaré que des stratégies coordonnées

doivent être développées au cœur des territoires qui prennent en compte les enfants tout au long de l'ensemble du processus.

Soulignant l'importance de partager les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves et de promouvoir une approche véritablement transversale entre tous les acteurs, il a expliqué que tel était l'objectif du "Pacte des villes et régions pour mettre fin à la violence sexuelle à concernant des enfants ", lancé par le Congrès et qui rassemble près de 80 villes, régions et associations de municipalités et régions de 24 pays européens. Le Pacte propose diverses mesures pour prévenir les abus, protéger les victimes, poursuivre les auteurs et garantir la pleine participation des enfants au processus dans son ensemble.

## **B. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

*Le Congrès continue de contribuer aux objectifs stratégiques du Conseil de l'Europe (adopté par le Comité des Ministres en mars 2018) pertinents pour les responsables politiques locaux et régionaux, en gardant également à l'esprit les objectifs de développement durable des Nations Unies, et en particulier l'Objectif 5 (atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles). Au cours du prochain exercice biennal, l'accent sera mis sur la lutte contre le sexisme en politique aux niveaux local et régional ainsi que sur l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures.*

Le 10 décembre 2019 à Kiev, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM A déclaré lors du troisième congrès des femmes ukrainiennes que bien que l'égalité des sexes reste un défi à tous les niveaux, le changement commence au niveau local. Les politiques et initiatives locales peuvent contribuer à améliorer l'égalité des sexes et à protéger les droits des femmes en combattant les rôles sexospécifiques traditionnels et les idées fausses stéréotypées. Elle a invité les femmes à jouer un rôle actif dans la vie politique locale et régionale et à utiliser les recommandations et résolutions du Congrès prénatal l'égalité des sexes et une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le prix de décision. Elle a également rappelé que le processus de décentralisation en cours en Ukraine est une excellente occasion de renforcer et d'intégrer l'égalité des sexes, et que sa réalisation aux niveaux local et régional contribue à la réalisation des engagements de l'Ukraine envers le Programme des Nations Unies pour 2030, en particulier le 5e S DG sur l'égalité des genres.

La participation de Mme MÖSLER-TÖRNSTRÖM au 3e Congrès des femmes ukrainiennes a été organisée dans le cadre du projet « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine », mis en œuvre par le Congrès dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021.

Le 8 mars 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la porte-parole du Congrès sur l'égalité des sexes, Jelena DRENJANIN a déclaré que l'égalité des sexes dans la représentation politique est essentielle au fonctionnement de la démocratie. Tout en se félicitant de la proportion de femmes au niveau politique et en particulier dans les conseils municipaux, elle a souligné les nombreux obstacles qui subsistent, en particulier la violence sexiste et le harcèlement à l'égard des femmes qui se présentent aux élections ou occupant des postes politiques qui sont rendus plus visibles avec le développement des médias sociaux et l'Internet, elle a souligné que l'Ocal et les autorités régionales peuvent avoir un impact réel en prenant des positions fortes contre le sexisme, visant la tolérance zéro au sein de leurs administrations, mais aussi au sein de leurs partis politiques.

Une résolution et une recommandation sur la lutte contre le sexisme à l'égard des femmes en politique aux niveaux locaux et régionaux seront soumises au Congrès pour adoption en octobre 2020. Le rapport fait partie des travaux que le Congrès mène depuis plusieurs années pour promouvoir la participation des femmes dans la vie publique, égalité des sexes et droits des femmes.

Le 2 juillet, le Congrès a organisé un webinaire à l'occasion de la publication d'un «Guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale: prévenir et combattre le sexisme au niveau local en Ukraine» (voir VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION)

## **C. INCLUSION DE ROMS ET VOYAGEURS / ALLIANCE EUROPÉENNE DES VILLES ET RÉGIONS POUR L'INCLUSION DE ROMS ET VOYAGEURS**

John WARMISHAM , rapporteur du Congrès sur les questions roms , a salué l'adoption, le 22 janvier 2020, par le Comité des ministres d'un plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des gens du voyage 2020-2025 pour lutter contre l'antisiganisme et la discrimination et pour soutenir l'égalité. Il a souligné que les travaux du Congrès en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage et de leur protection contre la discrimination et les attaques violentes sont parfaitement conformes à ce plan d'action. Le Plan souligne la nécessité de renforcer les capacités des autorités locales et

régionales, qui sont à la pointe de la fourniture de solutions sur le terrain, et c'est ce que le Congrès autorise à faire par le biais de son Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms.

Lors de la Journée internationale du souvenir de l'Holocauste, le 27 janvier 2020, John WARMISHAM, a rappelé que l'idéologie nazie était fondée sur le racisme et la discrimination contre les Juifs, mais aussi contre les Roms et les Gens du voyage qui étaient persécutés. Il a appelé les élus locaux et régionaux à condamner publiquement toutes les formes de discrimination et à agir ensemble, sur le terrain, au plus près des citoyens pour garantir le respect de leurs droits.

Le 8 avril 2020, à l'occasion de la Journée internationale des Roms, John WARMISHAM a déclaré qu'en temps de crise de santé publique, les inégalités ont augmenté les risques pour les communautés roms. Cette année, la Journée internationale des Roms arrive à un moment où le monde est confronté à un défi majeur de santé publique en raison de la pandémie de COVID-19. Il a souligné que les Roms qui vivent dans les zones d'installation et qui ont des difficultés à accéder aux soins de santé et à l'assainissement sont vulnérables. Ils ont besoin de l'aide des gouvernements locaux pour accéder aux services de soutien et pour protéger contre les attaques racistes.

## **D. SEMAINE EUROPEENNE DE LA DEMOCRATIE LOCALE (SEDL)**

Le 6 décembre 2019 à Bruxelles, Bryony RUDKIN (Royaume-Uni, SOC/V/DP), porte-parole thématique du Congrès sur la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), a participé à la conférence de clôture de la SEDL organisée par Brulocalis (Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale).

La réunion annuelle de coordination de la SEDL s'est tenue le 25 février 2020 à Strasbourg. Présidée par la porte-parole de la SEDL, la réunion a rassemblé environ 45 élus locaux et représentants de municipalité de cinq pays européens (Arménie, Portugal, Roumanie, Turquie et Ukraine). Les participants ont évalué l'édition 2019, partagé leurs meilleures pratiques en matière de démocratie participative et discuté de nouvelles perspectives pour l'édition 2020 sur le thème «Démocratie locale - Bâtir la confiance». Ils ont également eu des premiers échanges en vue du futur thème de la SEDL pour 2021-2022.

A cette occasion, le titre de «Partenaire de la Semaine européenne de la démocratie locale 2019» a été décerné à 19 municipalités de quatre pays qui se sont engagées à aller plus loin dans la promotion de la démocratie locale. Les municipalités récompensées ont mis en œuvre des initiatives telles que des budgets participatifs, des conseils de jeunes, des cours de langue des signes pour faciliter l'inclusion dans la ville, des débats sur la participation des citoyens, une formation sur l'entrepreneuriat durable et des ateliers de théâtre. À la fin de la cérémonie, la porte-parole thématique a remis les certificats aux partenaires en reconnaissance de leur engagement envers la SEDL.

Les participants ont également procédé à un échange de vues sur les nouvelles modalités de la SEDL, qui comprennent l'organisation d'activités tout au long de l'année, un événement phare durant la semaine du 15 octobre - date de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale en 1985 - et la désignation d'une personne d'influence locale en tant que «Voix de la Semaine européenne de la démocratie locale» pour rapprocher l'initiative du plus grand nombre de citoyens possible.

## **E. FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE**

L'édition 2019 du Forum mondial de la démocratie, sur le thème «La démocratie en danger à l'ère de l'information?», s'est tenue à Strasbourg du 6 au 8 novembre. Le Congrès a parrainé deux laboratoires de forum, sur le rétablissement de la confiance dans les institutions (laboratoire 2) et sur le journalisme local: en première ligne de l'information (laboratoire 9).

Coparrainé avec la Région Grand-Est de France, le Lab 2 à la question de la transparence, avec la participation du Rapporteur du Congrès sur la lutte contre la corruption Marc COOLS, ainsi que de Roberto RAMPI, Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Italie). L'une des initiatives locales présentées dans le laboratoire 2, «Suivez l'argent» du Nigéria, a obtenu le Prix de l'innovation démocratique du Conseil de l'Europe.

Les conférenciers du laboratoire 9 étaient le porte-parole thématique du Congrès sur la promotion de l'éthique publique et la prévention de la corruption Andrew DAWSON, le membre du Congrès Jean-Paul BASTIN (Belgique, PPE/CCE) et Elsa SCHALCK, Vice-présidente de la région du Grand-Est (France) chargée de la Délégation de la Jeunesse, de l'Orientation Territoriale et de la Démocratie.

La participation du Congrès a également impliqué la présence au Forum d'une délégation de représentants des autorités locales et régionales d'Ukraine et de Géorgie, dans le cadre des activités

de coopération du Congrès dans ces pays, et en particulier le projet intitulé "Renforcer" la démocratie "et instaurer la confiance au niveau local".

## **F. AGENDA 2030 DES NATIONS UNIES – MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)**

*L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable énumère 17 objectifs à atteindre pour bâtir une société socialement inclusive, écologiquement durable et économiquement prospère. Le Conseil de l'Europe contribue à la mise en œuvre grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme résultant d'une dimension paneuropéenne, de ses institutions, de son cadre normatif et de sa capacité d'action.*

*Le Congrès considère le concept de durabilité au sens large, car la durabilité démocratique, sociale et économique repose sur un certain nombre de principes clés : la réalisation des ODD est une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernement - Les autorités locales et régionales doivent avoir les compétences et l'autonomie financière - Les citoyens doivent toujours rester au cœur de l'action. Les travaux du Congrès se concentrent sur 12 des 17 objectifs définis dans l'Agenda.*

*Les programmes et projets de coopération du Congrès contribuent en particulier aux objectifs de développement durable 5 (égalité des sexes), 10 (réduction des inégalités), 11 (villes et communautés durables), 16 (paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs ) respectivement.*

*Pour réussir la mise en œuvre des ODD, le Congrès coopère avec un large éventail d'acteurs: ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe, en particulier l'Assemblée parlementaire et le Bureau de la Direction générale des programmes ; les organisations internationales représentant les autorités locales et régionales, telles que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU); Les institutions européennes, telles que le Comité européen des régions, la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE), l'Assemblée des régions européennes (ARE), le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).*

Le 25 octobre 2019 à Vilnius, la vice-présidente du Congrès, Tamar TALIASHVILI, a déclaré lors du forum du partenariat oriental de l'UE (EU- EaP ) que les ODD ont été spécialement déterminés pour relever les défis au niveau mondial, mais qu'ils doivent être mis en œuvre aux niveaux local et régional afin d'avoir un impact réel. Organisé par l'Association des pouvoirs locaux de Lituanie, le ministère des Affaires étrangères de la République de Lituanie et la PLATEFORME du CCRE à l'occasion du 10e anniversaire du Partenariat, le thème du Forum était « Localiser les objectifs de développement durable ». S'exprimant au sein du panel « Fournir des résultats tangibles aux POPULATIONS après 2020 », Mme TALIASHVILI a évoqué la décentralisation comme un élément clé du développement territorial et une composante essentielle de l'effort pour atteindre les ODD, car elle place les citoyens au centre du processus de développement et leur permet d'être pleinement engagés.

Le 22 novembre 2019 à Lagoa , aux Açores (Portugal), le Secrétaire général du Congrès a participé à la XVIe édition des " Jornadas Autárquicas " de l'Université Carnegie Mellon (CMU) qui a examiné les défis rencontrés par les municipalités pour mieux servir les citoyens en utilisant les nouvelles technologies et devenant des villes intelligentes, tout en garantissant leur inclusion et leur participation. Il a invité les représentants des trois associations européennes à utiliser les rapports de suivi et les travaux thématiques du Congrès, qui comprennent des recommandations politiques et juridiques concrètes adressées aux gouvernements des États membres et aux gouvernements régionaux des régions autonomes du Portugal et de l'Espagne .

Le 25 novembre 2019, dans le cadre du 25e Forum de Lisbonne sur la relation entre développement et droits de l'homme, État de droit et démocratie, le Congrès a organisé un atelier sur la contribution des collectivités locales et régionales à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, intitulé « Pourquoi la localisation des ODD est-elle importante? - Construire un avenir durable dans nos communautés » (voir V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Le 18 décembre 2019, Journée internationale des migrants, Harald BERGMANN (Pays-Bas, GILD), porte - parole des droits de l'homme, a souligné que même si les politiques migratoires sont décidées au niveau européen ou national, sur le terrain, ce sont les villes et les régions qui sont en première ligne pour accueillir les migrants et garantir leurs droits. Il a souligné qu'il s'agit d'une responsabilité partagée qui incombe à tous les niveaux de gouvernance, européen et national, mais aussi régional et local. Il a déclaré qu'à travers ses travaux, le Congrès contribue à la réalisation de



l'Objectif 10 de l'Agenda 2030 en proposant des stratégies qui engagent toutes les parties prenantes pour lutter contre les inégalités .

Le 27 février 2020, Harald BERGMANN a participé à une conférence de haut niveau sur « La protection de l'environnement et les droits de l'homme » organisée sous l'égide de la présidence géorgienne du Comité des ministres. Il a déclaré que les élus locaux et régionaux sont dans une position unique pour faire face à l'urgence climatique et promouvoir le développement durable en élaborant une politique adaptée aux besoins locaux. S'exprimant lors de la session sur « Le rôle des élus et de la société civile », M. Bergmann a expliqué que la localisation des ODD est nécessaire non seulement parce qu'elle permet de développer des stratégies locales pour atteindre les objectifs mondiaux mais aussi parce que c'est dans les villes, les communes et les villages où les gens vivent, que ce changement peut avoir lieu. Il a souligné que la protection de l'environnement fait partie de la bonne gouvernance et que les deux sont liés aux droits de l'homme par une relation d'interdépendance: un environnement sûr, propre et sain est essentiel pour la jouissance des droits de l'homme, et l'exercice des droits de l'homme est vital pour la protection de l'environnement. Il a plaidé pour un engagement actif de la société civile, car la localisation des ODD permet d'autonomiser les citoyens et de recevoir en retour des indications plus concrètes de ce qui doit être fait pour être vraiment durable.

## V. COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE

### A. SECTEUR INTERGOUVERNEMENTAL

#### Comité des Ministres

*Le Président et le Secrétaire Général du Congrès tiennent des échanges de vues et communiquent régulièrement avec les Délégués des Ministres. Le Congrès participe aussi activement aux présidences du Comité des Ministres.*

#### Échange de vues annuel du Président avec le Comité des Ministres

A l'occasion de son échange de vues avec le Comité des Ministres le 26 février 2020, le Président a invité les Etats membres à tirer le meilleur parti de l'expérience et de l'engagement des élus locaux et régionaux sur le terrain. Il souligne qu'ils forment un vaste réseau et une chaîne de distribution pour promouvoir les instruments et politiques juridiques du Conseil de l'Europe, le respect des droits de l'homme, la défense de la démocratie et de l'Etat de droit dans toute l'Europe.

Le Président a présenté aux Délégués des Ministres les domaines clés identifiés pour les futures priorités du Congrès pour la période 2021-2026: la qualité de la démocratie, les inégalités sociales, les problèmes environnementaux et la révolution numérique. Il a souligné que ces priorités seront conformes à celles fixées par le Conseil de l'Europe ainsi qu'aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies et a rappelé que le Congrès apporte la dimension locale et régionale aux travaux de la Conseil de l'Europe et préconise la localisation des ODD dans les villes et les régions afin que les mesures nécessaires soient mises en œuvre non seulement dans les capitales, mais aussi au niveau local et régional.

En utilisant ses moyens et outils statutaires - sessions plénières, programme de travail des chambres et comités, suivi, observation des élections - et ses activités de coopération sur le terrain, le Congrès continuera de concevoir des réponses qui aideront les élus locaux et régionaux à se réunir les défis majeurs auxquels ils sont confrontés.

#### Communication du Secrétaire Général aux Délégués au Comité des Ministres

Le 23 octobre 2019, le Secrétaire Général a présenté les activités du Congrès (mi-avril - mi-octobre 2019). Il a notamment informé les Délégués des décisions prises par le Bureau du Congrès concernant, concernant une coopération accrue avec l'Assemblée parlementaire, la réflexion en cours pour déterminer les priorités du Congrès pour les quatre prochaines années et le mandat confié à la Groupe d'experts indépendants chargé d'identifier les domaines de non-applicabilité de la Charte européenne de l'autonomie locale et les réserves formulées par les États membres à cet égard.

Le Secrétaire Général a également évoqué la déclaration adoptée par le Bureau le 11 septembre 2019 concernant les ressources financières et humaines du Congrès. Dans cette déclaration, le Bureau souligne le fait que la baisse régulière du budget du Congrès ces dernières années ne lui permet pas

de s'acquitter pleinement de ses missions, y compris son suivi de la démocratie locale et régionale dans tous les États membres. Cette situation budgétaire a également conduit à suspendre le financement de l'interprétation et de la traduction dans les langues de travail du Conseil de l'Europe par le budget du Congrès, ce qui nuit à la qualité de ses travaux. Une part de 3% du budget de l'Organisation permettrait au Congrès de remédier à cette situation et serait un signal positif des gouvernements envers les collectivités locales pour lesquelles le Congrès travaille.

### [Rapport d'activités CG37\(2019\)23](#)

Suite à la demande du Bureau du Congrès, le Comité des Ministres a accepté de proroger le mandat actuel des délégations du Congrès jusqu'à la session de printemps 2021 (initialement prévue du 23 au 25 mars 2021) (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS)

## **B. L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

*Le Congrès a des échanges réguliers avec l'Assemblée parlementaire, afin de renforcer la coopération au niveau des rapporteurs et des secrétariats respectifs ainsi que dans des domaines d'intérêt commun, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes du Conseil de l'Europe.*

Le 29 octobre 2019, l'ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire, Liliane MAURY PASQUIER, a appelé à une coordination politique entre l'Assemblée et le Congrès (voir II. ACTIVITÉS DES ORGANES DU CONGRÈS)

## **C. LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT**

*Le Congrès travaille en étroite coopération avec la Commission de Venise, notamment dans le domaine de l'observation des élections et du suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale. Le Conseil des élections démocratiques (CED) est une plateforme de coopération électorale entre la Commission de Venise, en sa qualité d'organe juridique, l'Assemblée parlementaire et le Congrès, en tant qu'organes politiques chargés de l'observation des élections dans leurs domaines respectifs.*

*Les membres du Congrès du Conseil des élections démocratiques sont actuellement les porte-parole thématiques sur l'observation des élections locales et régionales, Jos WIENEN et Stewart DICKSON, Vladimir PREBILIC et Rosaleen O'GRADY (Irlande, GILD)*

Gianni BUQUICCHIO, président de la Commission de Venise, et Harald BERGMANN, rapporteur du Congrès, ont présenté les principes de Venise sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur lors de la 37e session. M. BERGMANN a souligné que l'institution du Médiateur est un élément clé dans un État fondé sur la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance qui sont présents dans plus de 140 États à travers le monde ont des institutions de médiation au niveau national, régional ou local niveau avec différentes compétences. Il a souligné la pertinence de ce texte pour les collectivités locales et régionales car il offre de nouvelles possibilités en cas de conflit avec les autorités supérieures. Ces principes ouvrent la voie à un contrôle des pouvoirs publics et, dans le même temps, renforcent la confiance du public dans les administrations locales et régionales.

Le 19 juin 2020, Jos WIENEN et Stewart DICKSON ont exprimé leur ferme soutien à l'avis juridique adopté par la Commission de Venise sur le remplacement des candidats élus et des maires en Turquie. Cet avis répond à une demande envoyée par le Congrès en novembre 2019, concernant plusieurs décisions prises par les autorités de l'État turc après les élections locales du 31 mars et fait suite au rapport d'observation des élections du Congrès qui avait identifié de sérieuses préoccupations concernant la situation des élus locaux (voir I. AGENDA POLITIQUE)

## **D. LE CENTRE NORD-SUD**

Le vice-président du Congrès, Xavier CADORET, a participé le 18 octobre au jury du Prix Nord-Sud décerné aux deux candidats proposés par le Congrès: Nabila HAMZA (conseillère municipale de La Marsa, Tunisie) et Leoluca ORLANDO ( Maire de Palerme, Italie) pour leur engagement exceptionnel dans la promotion de la solidarité Nord-Sud.

Les 25 et 26 novembre 2019, les présidents des Chambres, Gunn Marit HELGESEN et Xavier CADORET, ainsi que le secrétaire général du Congrès, ont participé au Forum de Lisbonne 2019 consacré à «Comblent le paradigme: la relation entre le développement et l'humain Droits de l'homme, État de droit et démocratie. Réaliser ensemble les objectifs de développement durable (ODD) ». Dans ce contexte, le Congrès a organisé un atelier sur la contribution des autorités locales et régionales à la

mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'importance de localiser les ODD pour construire un avenir durable pour les communautés.

Dans une communication adressée lors d'une cérémonie tenue à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du Centre Nord-Sud à Strasbourg le 10 décembre 2019, le président du Congrès, s'exprimant au nom de la dimension locale et régionale, a souligné qu'au cours des 30 ans de son existence, le Centre est devenu une plateforme de dialogue indispensable pour les membres du quadrilogue des deux côtés de la Méditerranée. Le Président a félicité le Centre pour son travail remarquable en apportant les valeurs et le message du Conseil de l'Europe au-delà des frontières européennes, en connectant les peuples et en représentant la voix des Etats non-membres au Conseil de l'Europe.

Le 30 juin 2020, Gunn-Marit Helgesen a participé à la réunion du Comité exécutif du Centre Nord-Sud. Elle a salué le travail du Centre face à la crise COVID-19 et a réitéré le soutien du Congrès, notamment en ce qui concerne l'initiative #SolidAction lancée dans le cadre de la campagne de mobilisation collective pour la solidarité dans le contexte de la crise des coronavirus. Elle a souligné que le Congrès consacrerait également une partie importante de sa prochaine session (27-29 octobre 2020) aux enseignements tirés de la crise et au rôle joué par les autorités locales et régionales dans la gestion des effets de la crise.

## E. LA CONFÉRENCE DES OING

*Le Congrès et la Conférence des OING entretiennent une coopération étroite, notamment sur des questions thématiques telles que l'égalité, la participation des jeunes, la participation des citoyens et les questions liées à la religion.*

Le 30 octobre 2019, Thomas ANDERSSON a présenté la version révisée du «Code de bonnes pratiques pour la participation civile au processus décisionnel», préparée par un groupe de travail conjoint formé par le Congrès et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

Adopté par la Conférence en 2009, le Code définit les moyens de renforcer la participation civile et les mécanismes de participation des ONG au processus décisionnel. Sa révision, qui vise à adapter le Code aux évolutions sociales et technologiques intervenues depuis, a été adoptée parallèlement par le Congrès et par la Conférence le 30 octobre 2019. En particulier, le Code révisé propose de créer une "boîte à outils" - un répertoire de bonnes pratiques - qui fournira des lignes directrices basées sur l'expérience du dialogue avec les citoyens et de la coopération avec les ONG.

Les travaux sur le nouveau Code, qui mettent en évidence les principes de transparence, d'accessibilité, de non-discrimination, d'inclusion et de responsabilité, contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en particulier les ODD 11 et 16.

## VI. COOPÉRATION EXTERNE ET PARTENARIATS

### A. LE COMITE DES REGIONS DE L'UNION EUROPEENNE

*Le Congrès et le Comité européen des régions (CdR) de l'Union européenne entretiennent une coopération et des relations de travail étroites, tant au niveau politique qu'au niveau des secrétariats respectifs, sur la base de l'accord de coopération, révisé le plus récemment en mars 2018. Cette coopération se fonde sur la mise en commun de l'objectif de renforcement de la démocratie locale et régionale, de la déconcentration et de l'autonomie en Europe, et sur la complémentarité des actions.*

*La coopération est dirigée par le groupe de haut niveau Congrès / CdR (HLG), qui comprend le président du Congrès et ses deux présidents de chambre, ainsi que le président du CdR, le premier vice-président et le président de la commission CIVEX, assistés par les secrétaires généraux respectifs. Le GHN se réunit au début de l'année pour comparer les agendas politiques, définir les domaines de coopération prioritaires et identifier les possibilités d'actions conjointes. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, une courte réunion du groupe de haut niveau devrait avoir lieu en ligne le 10 juillet, et une réunion régulière est prévue pour décembre.*

*Les présidents respectifs s'adressent à une session plénière de l'institution de l'autre au moins une fois au cours de leur mandat.*

*En juin 2020, 62 membres du Congrès étaient également membres du CdR. Jusqu'en février 2020, les présidents des deux institutions étaient membres du bureau (vice-présidents) de l'autre institution; le président du Congrès demeure actuellement vice-président du Comité des régions.*

*En 2019, les deux institutions ont célébré leur 25e anniversaire en organisant un événement conjoint le 27 juin au Parlement européen à Bruxelles.*

*Concrètement, la coopération comprend l'échange régulier d'informations et de documents, la contribution à la préparation des rapports et aux débats dans les commissions / commissions et groupes de travail, les échanges de vues avec les rapporteurs, la participation à des manifestations et réunions statutaires réciproques et l'organisation de des activités conjointes (par exemple, une conférence sur la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional).*

*Les zones géographiques de coopération spécifiques comprennent le partenariat oriental de l'UE, la Méditerranée du Sud et l'Europe du Sud-Est.*

*Partenariat oriental: le Congrès et le CdR coopèrent au sein de la Conférence des pouvoirs régionaux et locaux du Partenariat oriental (CORLEAP), ainsi qu'au sein du groupe de travail du CdR sur l'Ukraine.*

*Sud de la Méditerranée: le Congrès et le CdR coopèrent au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) ainsi qu'au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, où les deux institutions représentent la dimension locale et régionale du quadrilogue.*

*Europe du Sud-Est: le Congrès et le CdR coopèrent au sein du groupe de réflexion du Congrès sur Mostar (Bosnie-Herzégovine) et du groupe de travail du CdR sur les Balkans occidentaux; le Congrès partage également ses résultats de suivi et d'observation des élections (par exemple sur la Serbie, la Turquie et la République de Moldova) avec d'autres groupes de travail concernés.*

*En plus de sa coopération avec le CdR, le Congrès coopère également avec l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) à l'appui de son « approche conjointe » consistant à garantir la mise en œuvre des droits de l'homme aux niveaux local et régional en tant que responsabilité partagée de tous les niveaux de gouvernance.*

*Le Secrétaire Général du Congrès et le Secrétaire du CoR P. Blížkovský ont tenu des réunions en février et mai pour organiser la prochaine réunion du Groupe de haut niveau et la future coopération entre les deux Assemblées.*

### **Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)**

Lors de la 11e session plénière de l'ARLEM, qui s'est tenue le 23 janvier 2020 à Barcelone, le vice-président Xavier CADORET a souligné que dans le contexte d'instabilité géopolitique et d'urgence climatique, l'intégration euro-méditerranéenne au niveau local est fondamentale pour construire un avenir plus durable ensemble. Il a souligné le rôle crucial joué par le niveau local dans la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable et l'importance à cet égard d'une coopération renforcée entre les élus locaux européens et leurs homologues du sud de la Méditerranée. Il a souligné que les objectifs communs devraient inclure, en particulier, la fourniture de services publics verts, conformément au concept de villes intelligentes, le développement du tourisme durable et la création de partenariats entre les autorités locales pour échanger de bonnes pratiques. Il a rappelé qu'une plateforme de coopération avec les pays du sud de la Méditerranée existe au sein du Congrès grâce au statut de Partenaire pour la démocratie locale, qui fait partie de son Partenariat Sud-Med.

## **B. ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

Une réunion annuelle de coordination entre le Secrétaire Général du Congrès et les Secrétaires Généraux des principales associations européennes a eu lieu le 29 mai 2020 par vidéoconférence.

### **Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE)**

Participant à une conférence sur « Réflexion sur l'avenir de l'Europe: comment les collectivités locales et régionales peuvent-elles contribuer à relancer le projet européen? » organisé par le CCRE à Orléans, France, le 23 janvier 2020, le président du Congrès a souligné que les collectivités locales et régionales peuvent contribuer à relancer le projet européen d'abord et avant tout en engageant les citoyens dans ce processus, en tant qu'autorités publiques les plus proches d'eux. Le président a également souligné la responsabilité des gouvernements nationaux de donner aux autorités locales et régionales les compétences, les ressources financières, les outils et l'autonomie nécessaires pour mener à bien leurs missions, pour la réussite du projet européen.

## **L'Association des régions frontalières européennes (ARFE)**

A l'occasion de la conférence annuelle de l'ARFE, Eirini DOUROU, rapporteure pour Culture sans frontières au Congrès, s'est adressée aux participants à la session sur les «Meilleures pratiques de coopération culturelle transfrontalière en milieu rural», à Dresde le 25 octobre 2019.

Le rapporteur du Congrès a souligné l'importance des collectivités locales et régionales qui révèle la manière dont la culture et les patrimoines peuvent contribuer à restaurer la confiance des citoyens dans les valeurs européennes communes.

Le rapport sur les itinéraires culturels et le patrimoine en Europe en cours de préparation au Congrès visera à montrer comment différentes cultures et patrimoines peuvent aider à vivre ensemble en partageant des valeurs culturelles fondamentales communes. Mme DOUROU s'est félicitée de la participation prochaine de Rudolf GODESAR, président du groupe de travail de l'ARFE «Culture transfrontalière», à la 37<sup>e</sup> session du Congrès, le 30 octobre 2019, au débat «Culture sans frontières et itinéraires culturels européens».

## **L'Assemblée des régions d'Europe (ARE)**

Le Congrès et l'ARE entretiennent d'excellentes relations politiques et une coopération fructueuse dans des domaines d'intérêt commun, tels que la démocratie régionale, la mise en œuvre de la dimension locale et régionale des objectifs de développement durable et l'intégration des réfugiés et des migrants dans les sociétés.

Le 23 octobre 2019, le secrétaire général du Congrès a rencontré le président de l'ARE, Magnus BERNTSSON (Västra Götaland) et Albert CASTELLANOS MADUELL (Catalunya), vice-président de l'ARE pour le développement durable. Ils ont réaffirmé leur volonté de prendre en compte le rôle, le mandat, la composition et l'expérience de chacun - celui du Congrès en tant qu'institution européenne et celui de l'ARE en tant que principal réseau de régions du continent européen.

## **C. ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

Le 11 décembre 2019, le Secrétaire général du Congrès, à l'occasion de la réunion élargie du Groupe de travail sur la planification stratégique de l'Association des villes ukrainiennes (AUC), a souligné que l'Association des villes ukrainiennes devrait baser son plaidoyer auprès des autorités nationales sur un processus participatif et en développant des structures internes solides et des approches stratégiques consensuelles avec ses membres. Cette rencontre fait suite aux ateliers régionaux qui ont réuni plus d'une centaine de membres de l'association. La CUA est résolument engagée dans un processus de planification stratégique pour guider son développement institutionnel, construire une base financière solide et durable, et se préparer aux défis à venir. Initié en marge du XV Forum municipal ukrainien à Odessa en juin 2019, le processus de la stratégie à moyen terme de la CUA a été conçu pour générer des décisions qui sont prises par consensus, garantissant que les membres et le personnel exécutif partagent la vision et la mission de l'Association et sont engagés à y parvenir avec une voix unifiée.

Cette activité a été organisée dans le cadre du projet « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine », mis en œuvre par le Congrès dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021 (voir VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION et PLANS D'ACTION)

Le 24 février 2020, le président du Congrès a salué la signature du protocole d'accord sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe entre le NALAG et le gouvernement géorgien.

Cette cérémonie a eu lieu lors de la visite officielle du président en Géorgie, organisée dans le cadre de la présidence géorgienne du Comité des Ministres (voir I. AGENDA POLITIQUE)

## **VII. PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET PLANS D'ACTION**

*Le Congrès apporte un soutien pratique par le biais de projets de coopération pour remédier aux lacunes de la démocratie locale identifiées lors du suivi et du post-suivi de la Charte et de l'observation des élections locales et régionales. Ces projets s'inscrivent dans les plans d'action par pays du Conseil de l'Europe ou dans le cadre de la politique à l'égard des régions voisines.*

*Les projets et activités de coopération sont menés par le secrétariat du Congrès en étroite coopération et synergie avec les autres entités de l'organisation.*

## Principes et méthodologie

Depuis octobre 2012, plus de 1200 maires, conseillers et jeunes dirigeants locaux ont bénéficié des activités du Congrès en Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, ainsi qu'au Kosovo<sup>1</sup>, Maroc et la Tunisie. Ces activités s'élèvent à environ neuf millions d'euros, financées par des contributions volontaires des États membres et de l'Union européenne.

Les activités mises en œuvre sont diverses et adaptées aux besoins des bénéficiaires: ateliers, séminaires régionaux, plateformes d'échanges et de mise en réseau, soutien direct, médiation politique, soutien au plaidoyer et conseil juridique. L'échange entre pairs permet des débats fructueux sur les principes et les normes de la démocratie locale et le partage de pratiques innovantes de gouvernance. À ce jour, plus de 70 membres du Congrès représentant 25 États membres ont participé au travail entre pairs, en plus des membres des délégations nationales respectives d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine.

Les activités de coopération sont conçues pour inspirer les maires et les conseillers à mener le changement dans leurs municipalités, afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la participation des citoyens dans leur prise de décision. En outre, le Congrès les soutient dans la défense commune de leurs intérêts vis-à-vis des autorités nationales, en étroite coordination avec leurs associations.

La prévention de la corruption est un thème central des activités politiques et opérationnelles. Il est basé sur un ensemble de manuels sur la transparence et la participation des citoyens pour les autorités locales d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine qui résultent des activités de projet précédentes. Les travaux dans ce domaine s'inspirent des résolutions et recommandations sur la transparence et un gouvernement ouvert, la résolution des conflits d'intérêts, la lutte contre le népotisme, la protection des lanceurs d'alerte, la réduction de l'utilisation abusive des ressources administratives, ainsi que sur le Code de conduite européen pour toutes les personnes impliquées dans la gouvernance locale et régionale, qui fait partie de la feuille de route du Congrès des activités de prévention de la corruption et de promotion de l'éthique publique aux niveaux local et régional.

Le droit des collectivités locales à être consultées est une autre caractéristique essentielle des projets de coopération, en ce qui concerne les nouvelles orientations adoptées par le Congrès en novembre 2018. Les activités visent à autonomiser les collectivités locales et régionales et leur association en les dotant d'analyses compétences qui leur permettront de défendre les positions et de plaider pour les changements législatifs et institutionnels nécessaires.

En outre, une perspective sexospécifique plus forte a été introduite dans toutes les activités pour favoriser l'égalité des sexes et promouvoir la participation des femmes à la vie politique locale. Ceci est directement lié à la dimension des droits de l'homme prise lors de la réalisation des activités sur le terrain. Le soutien à l'intégration de la dimension de genre, ainsi qu'à la participation et à l'inclusion des groupes sous-représentés, en particulier les personnes déplacées, les Roms et d'autres minorités au niveau local, est ainsi intensifié. Propositions pour de nouveaux projets bilatéraux en Biélorussie et en Géorgie et projets transversaux -des thèmes d'intérêt pour les autorités locales sont en cours d'élaboration. Les activités de coopération contribuent directement à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, en développant la contribution plus large du Conseil de l'Europe aux objectifs de développement durable (ODD) - en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable 5 (égalité des genres) , 10 (Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux), 11 (Villes et communautés durables), 16 (Paix, justice et institutions solides) et 17 (Partenariat pour les objectifs). En outre, ils contribuent aux résultats attendus du partenariat oriental de l'UE 20 pour 2020, principalement dans le renforcement des compétences des administrations publiques locales et dans la prévention de la corruption.

### A. ARMÉNIE

Le 4 mars 2020, des représentants des autorités locales et nationales arméniennes, de la société civile et d'organisations internationales se sont réunis lors de la Conférence sur l'intégrité politique des élus locaux, tenue à Erevan. La conférence a conduit à la création de la Communauté de pratique sur

---

<sup>1</sup> Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

l'intégrité publique et l'éthique dans la gouvernance locale en Arménie, qui agira en tant que groupe de coordination pour la localisation des politiques nationales de lutte contre la corruption et leur mise en œuvre par les autorités locales en Arménie. Ses membres plaideront pour une meilleure application des normes européennes sur l'éthique publique, une gouvernance transparente et ouverte et la participation des citoyens dans toute l'Arménie, afin de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions publiques et les autorités locales en particulier.

La conférence a été suivie le 5 mars par une première réunion de la communauté de pratique pour discuter des outils pertinents - lignes directrices, modèles et méthodes - pour évaluer les risques de corruption au niveau local, mais aussi pour développer des stratégies locales et un modèle de code de conduite pour tous ceux impliqués dans la gouvernance locale en Arménie.

Pour faciliter le travail de la communauté de pratique, quatre groupes de travail ont été créés sur les politiques de lutte contre la corruption, l'intégrité publique, la transparence des marchés publics et la transparence et l'ouverture au sein du gouvernement. Les groupes de travail ont tenu leurs premières réunions en ligne en juin 2020, pour discuter de leurs plans de travail, la deuxième série de réunions étant prévue pour juillet.

Une coopération spéciale a été développée avec le secrétariat de l'Arménie pour un gouvernement ouvert, avec un accent particulier sur la préparation de la contribution des autorités locales au nouveau plan d'action national pour un gouvernement ouvert. Des discussions sont également en cours avec le Réseau européen des organismes de formation (ENTO) sur le développement d'une plateforme de formation en ligne pour la communauté de pratique.

En outre, un soutien a été apporté à l'Association des communautés d'Arménie (CAA) pour renforcer son secrétariat, notamment en entreprenant un processus de recrutement transparent pour le poste de directeur exécutif. Un accord de subvention a été signé en mai 2020 pour soutenir les capacités institutionnelles de la CAA dans les domaines du développement de projets, de la mobilisation des ressources, de la communication et des relations publiques, ainsi que des relations avec les communautés membres.

Ces événements sont organisés dans le cadre du projet «Renforcer l'association des communautés d'Arménie et une gouvernance locale participative transparente en Arménie». Il est mis en œuvre par le Congrès, avec le soutien financier du gouvernement suisse, dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2019-2022.

## **B. BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE**

Depuis février 2020, le Congrès met en œuvre un nouveau projet à Mostar, qui fait suite aux travaux du «Groupe de réflexion sur Mostar», créé par le Congrès en 2017, dans le but de remédier au manque d'élections dans la ville depuis 2008 et de contribuer à une solution durable pour la démocratie locale. Le projet «Renforcer la participation démocratique dans la ville de Mostar» vise à contribuer à accroître l'influence des citoyens sur la gouvernance locale et à soutenir le dialogue entre les parties prenantes, ouvrant la voie à un processus électoral à Mostar.

Le Groupe de réflexion sur Mostar a organisé sa dernière mission en Bosnie-Herzégovine les 26 et 27 novembre 2019, à la suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Baralija c. Bosnie-Herzégovine du 29 octobre 2019. Le Congrès a adopté la [Recommandation 442 \(2019\)](#) sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine, dans laquelle la situation à Mostar a également été abordée.

Le président du Congrès a salué l'accord sur Mostar du 17 juin 2020, signé entre HDZ et SDA, qui vise à rétablir le suffrage libre et démocratique dans la ville de Mostar, en publiant une déclaration publique le 18 juin 2020.

## **C. GEORGIE**

Le 26 novembre 2019, à l'occasion de l'atelier « Renforcer les droits de l'homme au niveau local en Géorgie » qui s'est tenu à Tbilissi, Harald BERGMANN, porte-parole du Congrès sur les droits de l'homme aux niveaux local et régional, a souligné que les autorités locales ont un rôle clé dans le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme en sensibilisant leurs communautés, en partageant les bonnes pratiques entre pairs et en se dotant des mécanismes nécessaires à leur réalisation. Organisés conjointement par le Congrès et l'Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG), les participants ont discuté de la mise en œuvre des obligations et des normes en

matière de droits de l'homme au niveau local en Géorgie, avec un accent particulier sur l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'inclusion des minorités et groupes vulnérables.

Le NALAG et le vice-président du Congrès Tamar TALIASHVILI ont souligné que la Charte européenne de l'autonomie locale énonce le principe de subsidiarité qui confère aux collectivités locales et régionales des pouvoirs exclusifs et délégués ainsi que des responsabilités partagées avec les autorités nationales. autorités, notamment en matière de droits de l'homme. Les discussions et échanges entre pairs entre les participants à l'atelier ont contribué à l'élaboration d'un rapport d'évaluation sur «Les droits de l'homme au niveau local en Géorgie» en cours d'élaboration par le Secrétariat du Congrès pour identifier les besoins et les défis auxquels sont confrontées les autorités locales géorgiennes dans la réalisation des droits de l'homme .

## **D. LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**

En juin 2020, le Congrès a commencé à mettre en œuvre le nouveau projet «Renforcer la culture du dialogue et de la consultation des autorités locales en République de Moldavie» prévu jusqu'en décembre 2021.

Ce projet répond à l'une des principales lacunes soulignées dans la Recommandation 436 (2019) sur la démocratie locale et régionale en République de Moldova, à savoir le manque de consultation des autorités locales par les niveaux supérieurs de gouvernement. Il ouvrira la voie à l'amélioration du dialogue entre CALM et les autorités centrales et à l'établissement d'un mécanisme de consultation efficace dans lequel CALM représente les intérêts des autorités locales. Le changement organisationnel interne de CALM sera soutenu par une combinaison d'outils et de moyens qui comprennent une évaluation de base de la position institutionnelle de CALM, des activités de renforcement des capacités, des sessions d'échange de connaissances et de pairs et des réunions facilitées entre les principales parties prenantes.

## **E. UKRAINE**

Le 12 décembre 2019, le Congrès a signé des accords conjoints avec 13 autorités locales ukrainiennes pour mettre en œuvre des initiatives locales sur une prise de décision éthique, transparente et participative; engagement des groupes sous-représentés; et l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de participer à la vie politique locale.

Les initiatives locales sont l'occasion pour les maires de mener des actions concrètes pour améliorer la qualité de la démocratie locale et promouvoir une prise de décision éthique et une gouvernance plus citoyenne, inclusive et transparente au niveau local.

Entre février et juin 2020, une équipe composée de 13 consultants internationaux et nationaux a apporté un soutien direct aux municipalités. En février 2020, des experts ont visité les municipalités pour la première fois et ont continué à communiquer et à travailler sur la mise en œuvre des initiatives locales via des outils en ligne, compte tenu des restrictions de mobilité liées à la pandémie de COVID-19. Une vidéoconférence au début du mois de mars a permis d'aligner et de coordonner les initiatives et a conduit à une série de six webinaires thématiques entre le 22 mai et le 2 juin 2020 sur les outils de participation des citoyens, l'éthique publique et la transparence en temps de crise, l'intégration de la dimension de genre, la communication en ligne pendant les pandémies et au-delà, un leadership axé sur la valeur et le suivi et la mesure du changement.

En outre, le 12 décembre 2019, lors de la réunion de la Communauté de pratique sur la démocratie locale en Ukraine tenue à Kiev, le Secrétaire général a souligné la contribution essentielle que les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux peuvent apporter en tant que représentants des intérêts locaux dans les discussions avec le gouvernement. Les représentants des cinq associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux d'Ukraine se sont réunis pour la première fois depuis des années pour explorer les possibilités de coopération et établir un mécanisme consultatif efficace avec les autorités nationales. Ils ont échangé et identifié les opportunités, les défis et les actions nécessaires pour créer un cadre politique et réglementaire qui reflète les besoins des autorités locales et régionales, comme recommandé par le Congrès dans la Résolution 437 (2018)

Du 28 au 31 janvier 2020, le Congrès a organisé un cours de formation pour les jeunes des oblasts de Donetsk et Louhansk, à Dnipro, en Ukraine. L'objectif du cours était de donner aux participants une compréhension globale de la relation entre la démocratie locale et les droits de l'homme et de les sensibiliser à ces questions, afin qu'ils puissent jouir et exercer pleinement leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales. Les participants ont débattu avec des experts nationaux et internationaux sur des sujets tels que les normes des droits de l'homme et leur dimension locale et régionale, ainsi



que les rôles et responsabilités des autorités locales dans la participation des jeunes. Ils ont également débattu de la participation des jeunes avec des représentants des autorités locales, dans le but de les encourager à s'engager davantage dans la prise de décision locale et la vie politique locale. Après le cours, les formateurs ont continué à fournir un soutien à distance aux participants dans leurs efforts pour définir et présenter à leurs autorités locales respectives un projet et un plan d'action liés aux thèmes de la formation.

Les 24 et 25 février 2020, contribuant à la mission conjointe du Conseil de l'Europe à Kiev (Ukraine), le conseiller constitutionnel du Congrès prof. Francesco PALERMO, membre du Groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale (GIE), a participé à un échange de vues organisé à la Verkhovna Rada (Conseil suprême d'Ukraine) avec des membres de la commission parlementaire sur la construction de l'État, Gouvernance locale, développement régional et urbain. Les discussions ont porté sur la réforme constitutionnelle en cours et ses conséquences pour l'autonomie locale en Ukraine.

Par appel Skype, M. PALERMO a abordé plusieurs questions qui, du point de vue du Congrès, sont fondamentales pour aligner l'amendement constitutionnel en discussion en Ukraine sur les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a souligné que les consultations régionales en cours dans tout le pays constituaient un nouveau mécanisme louable pour un processus inclusif concernant les changements au niveau constitutionnel et la législation existante ainsi que la législation prévue. Il a néanmoins souligné l'absence du principe de proportionnalité concernant le contrôle administratif dans le projet actuel d'amendement constitutionnel tout en soulignant l'importance de ce principe pour une véritable autonomie locale.

L'expert du Congrès a également proposé que l'Ukraine puisse s'inspirer du système de classification des régions de l'UE, la dénommée «NUTS» (nomenclature des unités territoriales statistiques), qui pourrait être pertinente pour la voie de l'Ukraine vers une coopération future avec l'Union européenne.

Le 16 juin 2020, le Congrès a organisé le webinaire «Partenariat pour un gouvernement ouvert au niveau local en Ukraine» dans le but de promouvoir l'engagement des autorités locales ukrainiennes dans le programme local du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP) et de fournir aux participants des recommandations et des orientations pratiques dans la préparation de leurs candidatures au programme. 65 représentants des gouvernements locaux ukrainiens ont eu l'occasion d'apprendre et de s'adresser directement aux membres de la section locale du Secrétariat de l'OGP et du Groupe d'experts internationaux de l'OGP, ainsi que d'écouter des expériences de première main sur le gouvernement local ouvert dans la ville de Buenos Aires ( Argentine), la Région basque (Espagne) et l'Académie e-Gouvernance d'Estonie, qui ont souligné la nécessité de co-créer avec les parties prenantes non gouvernementales pour garantir des processus participatifs durables. En conséquence, les autorités locales ukrainiennes, dont les politiques locales sont alignées sur les priorités stratégiques et thématiques de l'OGP, consolideront et affineront leurs candidatures au programme local de l'OGP et mettront davantage en valeur les progrès de l'administration locale ouverte en Ukraine.

Le 2 juillet, le Congrès a organisé un webinaire pour lancer un guide pour les femmes et les hommes dans la politique locale sur «Prévenir et combattre le sexisme au niveau local en Ukraine». Les participants comprenaient des autorités locales et régionales, leurs associations nationales, des membres du Parlement et du gouvernement et des organisations de la société civile d'Ukraine. Le guide vise à doter les décideurs locaux et les candidats ukrainiens des connaissances nécessaires pour reconnaître et combattre le sexisme dans leurs institutions, améliorant ainsi la participation politique et la représentation des femmes aux niveaux local et régional. Il contribue également à la stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les hommes et les femmes dont le premier objectif stratégique est de prévenir et de combattre les stéréotypes de genre et le sexisme.

## **F. PARTENARIAT SUD MÉDITERRANÉEN**

*Les événements historiques survenus dans les pays du sud de la Méditerranée en 2011 ont ouvert la voie à des changements profonds dans la région, notamment le début de processus d'ouverture et de démocratisation.*

*Compte tenu de la situation et de la dynamique qui en résulte, le Conseil de l'Europe mène depuis 2011 une nouvelle politique à l'égard de son voisinage immédiat, notamment l'Afrique du Nord. Cette politique a pour objectif de permettre aux Etats non-membres du Conseil de l'Europe de bénéficier de l'expérience acquise dans les processus de transition démocratique en Europe centrale et orientale après 1989.*

*Les activités de coopération du Congrès avec les pays voisins sont menées dans le cadre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.*

*Le programme de partenariat Sud-Med, lancé en février 2017, vise à atteindre les objectifs de la composante démocratie locale et régionale de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe en soutenant les réformes territoriales en cours.*

*Le Partenariat Sud-Med est conçu comme un cadre de coopération privilégiée avec les pays concernés. Il est supervisé politiquement par deux porte-parole thématiques.*

*Le Congrès souhaite permettre à ses nouveaux partenaires de bénéficier de ses réalisations, de ses instruments et de son expérience et offrir une plateforme particulièrement précieuse d'échanges et de rencontres tant pour les pays du sud de la Méditerranée que pour les collectivités locales et régionales européennes. Un dialogue et des relations de travail renforcés avec les élus locaux et régionaux des pays voisins contribueront à promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne la démocratie locale.*

*Grâce au Partenariat Sud-Med, les autorités locales et régionales des pays concernés peuvent bénéficier de l'expertise du Congrès et de l'expérience de ses membres dans les domaines suivants:*

- *renforcer le dialogue politique entre les élus européens et leurs homologues du Sud et accroître la coopération décentralisée entre les autorités locales et régionales des deux côtés de la Méditerranée;*
- *assistance législative et expertise dans les domaines de compétence du Congrès, en particulier dans la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à la décentralisation et à la gouvernance locale et régionale;*
- *aider au processus électoral et, le cas échéant, observer les élections locales et régionales;*
- *le renforcement des capacités (notamment en termes de leadership) des élus locaux et régionaux (et des candidats) et de leurs fonctionnaires à travers le développement de programmes spécifiques de sensibilisation et de formation, avec un accent particulier sur le rôle des femmes et des jeunes leaders locaux;*
- *contribuer à la mise en place / ou au renforcement d'associations de pouvoirs locaux et régionaux;*
- *soutenir le développement de la démocratie participative, avec un accent particulier sur le rôle des jeunes, des femmes et de la société civile.*

### **Partenaire pour le statut de démocratie locale**

*Le Congrès a introduit en 2014, un statut<sup>2</sup> spécifique pour les pays voisins du Conseil de l'Europe. Le statut de Partenaire pour la démocratie locale permet la mise en place d'un cadre spécial de dialogue et de contacts institutionnels réguliers entre les élus locaux et régionaux des pays voisins du Conseil de l'Europe et leurs homologues européens.*

*Le statut de Partenaire pour la démocratie locale est accordé à la demande des pays concernés et est conçu comme un outil de renforcement de la bonne gouvernance aux niveaux local et régional. Par leur participation aux travaux du Congrès, les délégations des pays bénéficiaires contribuent à promouvoir la démocratie locale non seulement dans leur propre pays mais au niveau paneuropéen.*

*Le Royaume du Maroc et la République tunisienne ont obtenu le statut de Partenaire pour la démocratie locale du Congrès les 2 avril et 29 octobre 2019 respectivement.*

### **Maroc**

Le Maroc a exprimé les voies de coopération souhaitées dans le cadre du statut de partenaire pour la démocratie locale dans un projet de mémorandum approuvé par le Bureau du Congrès le 28 octobre 2019.

Le 20 décembre 2019, à Agadir, le Vice-président Xavier CADORET lors du Séminaire National Colloque sur la Régionalisation Avancée, a déclaré que le Royaume du Maroc avait déjà construit une base solide pour la régionalisation, notamment avec l'adoption de la loi organique en 2015 et l'adoption de la Charte nationale de la décentralisation administrative en 2018. C'est un processus que le Congrès soutient depuis longtemps, notamment par le biais du Partenariat sud-méditerranéen et l'octroi du statut

---

<sup>2</sup> [Resolution 376 \(2014\)](#)

de Partenaire pour la démocratie locale. Il a souligné que ce cadre de coopération permettrait de poursuivre l'échange d'expertise entre les élus locaux et régionaux européens et marocains. Sur la base des discussions tenues à Agadir, un expert du Congrès a identifié les principaux domaines législatifs où l'assistance du Congrès est nécessaire et a fait des propositions d'activités prioritaires (soumises en janvier 2020) qui ont ensuite été utilisées

## **Tunisie**

Le 22 novembre 2019 à Mahdia, Xavier CADORET s'est exprimé lors de la table ronde sur le rôle des associations de communes, dans le cadre de la conférence inaugurale lors de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des villes et cités tunisiennes (FNVT). Il a salué les progrès réalisés par la Fédération, une association qui représente l'ensemble des 350 municipalités du pays, y compris le vote sur le nouveau statut de l'association et les élections proposées pour de nouvelles structures de gouvernance. En effet, les associations représentent les autorités locales dans le dialogue avec les autres niveaux de gouvernement et jouent le rôle de porte-parole lorsqu'elles participent aux consultations. Ils peuvent également influencer la formulation des politiques nationales, par le partage de leur expérience sur le terrain, et représenter le. Le statut de Partenaire pour la démocratie locale accordé à la Tunisie lors de la session d'octobre 2019 marque la reconnaissance par le Congrès des efforts de la Tunisie pour instaurer une véritable démocratie locale.

## ANNEXES

### ANNEXE 1: 37<sup>e</sup> SESSION (29 – 31 OCTOBRE 2019) : ORDRE DU JOUR, RÉSUMÉS DES RAPPORTS, LISTE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ET ELECTION D'UN NOUVEAU LEADERSHIP POUR LE CONGRES

#### I. Ordre du jour

<https://rm.coe.int/37e-session-du-congres-projet-de-l-ordre-du-jour/1680955a9f>

#### II. Résumés des rapports

[https://search.coe.int/congress/pages/result\\_details.aspx?objectid=0900001680983fb6](https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?objectid=0900001680983fb6)

#### III. Liste des résolutions et recommandations adoptées

##### Résolutions:

- RESOLUTION 445 (2019) / 29 octobre 2019  
Vérification des pouvoirs des nouveaux membres - Bureau du Congrès - Rapporteur : Michail ANGELOPOULOS, Grèce (L, PPE/CCE)
- RESOLUTION 446 (2019) / 29 octobre 2019  
Demande d'octroi du statut de Partenaire pour la démocratie locale par la République tunisienne - Bureau du Congrès - Porte-paroles du Congrès sur le Partenariat sud-méditerranéen : Piero FASSINO, Italie (L, SOC) et Constance DE PELICHY, France (L, PPE/CCE)
- RESOLUTION 447 (2019) / 29 octobre 2019  
Révision des Règles et procédures du Congrès - Bureau du Congrès - Co-rapporteurs : Liisa ANSALA, Finlande (L, GILD), Harald SONDEREGGER, Autriche (R, PPE/CCE), Tamar TALIAHVILI, Géorgie (R, SOC)
- RESOLUTION 448 (2019) / 29 octobre 2019  
Le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays - Corapporteurs : Marianne HOLLINGER, Suisse (L, GILD) et Oleksandr SIENKEYVYCH, Italie (L, GILD).
- RESOLUTION 449 (2019) / 29 octobre 2019  
Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières - Conflits potentiels et possibilités de compromis - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Karl Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC)
- RESOLUTION 450 (2019) / 30 octobre 2019  
Les élections locales de Turquie et la nouvelle élection du maire d'Istanbul (31 mars et 23 juin 2019) - Commission de suivi - Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)
- RESOLUTION 451 (2019) / 30 octobre 2019  
Résolution du Congrès pour soutenir les principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur ("Les principes de Venise") - Commission de suivi - Rapporteur : Harald BERGMANN, Pays-Bas (L, GILD)
- RESOLUTION 452 (2019) / 30 octobre 2019  
Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel révisé - Commission des questions d'actualité - Rapporteur : Thomas ANDERSSON, Suède, (R, GILD)
- RESOLUTION 453 (2019) / 31 octobre 2019  
L'usage des langues par les pouvoirs locaux et régionaux - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)

## Recommandations:

- RECOMMANDATION 437 (2019) / 29 octobre 2019  
Protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays - Corapporteurs : Marianne HOLLINGER, Suisse (L, GILD) et Oleksandr SIENKEVYCH, Italie (L, GILD)
- RECOMMANDATION 438 (2019) / 29 octobre 2019  
Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières - Conflits potentiels et possibilités de compromis - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Karl Heinz LAMBERTZ, Belgique (R, SOC)
- RECOMMANDATION 439 (2019) / 30 octobre 2019  
Elections locales en Turquie -31 mars 2019 - Commission de suivi - Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)
- RECOMMANDATION 440 (2019) / 30 octobre 2019  
Démocratie locale et régionale en Fédération de Russie - Commission de suivi - Corapporteurs : Jakob WIENEN, Pays-Bas (L, PPE/CCE) et Stewart DICKSON, Royaume-Uni (R, GILD)
- RECOMMANDATION 441 (2019) / 31 octobre 2019  
L'usage des langues par les pouvoirs locaux et régionaux - Commission de la gouvernance - Rapporteur : Andrew DAWSON, Royaume-Uni (R, CRE)
- RECOMMANDATION 442 (2019) / 31 octobre 2019  
Démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine - Commission de suivi - Corapporteurs : Lelia HUNZIKER, Suisse (L, SOC) et Carla DEJONGHE, Belgique (R, GILD)

## IV. Communication du président du Congrès, Anders KNAPE, lors de la 37e session du Congrès (29 octobre 2019)

Le Conseil de l'Europe a traversé au cours des dernières années une crise politique et budgétaire sans précédent. En juin de cette année, le blocage institutionnel a pu être levé et nous avons eu la satisfaction de voir le retour de la délégation russe à l'Assemblée parlementaire ainsi que le paiement par la Russie de ses contributions au budget de l'Organisation.

Ce contexte difficile doublé du changement de statut de la Turquie en 2018 et de la politique de la croissance nominale zéro appliquée par les Etats membres a également généré mis le Congrès dans une situation budgétaire très délicate et nous a amené à prendre des mesures d'économie. Dans le cadre du groupe de réflexion qui a travaillé sur ces mesures, il a été envisagé de réduire le nombre de sessions ou la taille des délégations, propositions qui n'ont pas obtenues de consensus au sein du Bureau. Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de supprimer l'interprétation dans les langues de travail pendant nos réunions statutaires. Je suis conscient, et le Bureau l'est également, que l'absence d'interprétation dans ces langues de travail nuit à la qualité de nos travaux. Je regrette cette situation et je souhaite que nous retournions au plus vite à un fonctionnement normal pour nos langues de travail.

Au cours des dernières années, le budget du Congrès est passé de 2.92% en 2010 à 2.54% en 2018; Le Bureau et moi-même avons entrepris à titre individuel ou collectif des démarches pour convaincre les Etats membres de nous attribuer à l'avenir cette part de 3 % du budget de l'Organisation, qui nous permettrait de réintroduire l'interprétation de nos travaux ainsi que les activités statutaires et thématiques que nous avons été amenés à réduire en raison des contraintes de budget. Lors de la célébration du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe la semaine dernière, ici à Strasbourg, les anciens présidents du Congrès ont décidé de transmettre à la nouvelle Secrétaire Général du Conseil de l'Europe un message pour l'encourager à donner au Congrès la priorité politique qu'il mérite et les moyens qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission. Je suis convaincu que Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, que nous aurons le plaisir d'accueillir un peu plus tard, nous apportera un soutien efficace en la matière.

Les incertitudes politiques sur le fonctionnement du Conseil de l'Europe ne sont pas entièrement levées, l'Ukraine par exemple n'a pas présenté de délégation à la session de juin de l'Assemblée parlementaire. La crise que vient de traverser l'Organisation a mis en lumière notre faiblesse structurelle. Le Conseil de l'Europe n'est pas suffisamment valorisé et pas suffisamment bien traité par les Etats membres. Ce n'est donc pas seulement le Congrès qui pâtit d'un manque de reconnaissance de la part des gouvernements mais bien l'ensemble du Conseil de l'Europe.

Et pourtant, aujourd'hui plus qu'hier, notre continent a besoin de davantage d'Europe. A l'heure où le Royaume-Uni doit quitter l'Union Européenne sans accord, dans une impréparation inquiétante, les dangers qui guettent notre continent n'en deviennent que plus grands. Nous avons tant travaillé pour créer et faire avancer cette Europe que la voir se défaire est une déchirure.

Devant nous, les défis sont colossaux. Dans ce contexte, tous les acteurs ont leur utilité et le Conseil de l'Europe est plus utile que jamais. Le Président MACRON lors de son discours du 1er octobre, s'est dit profondément convaincu que « c'est au Conseil de l'Europe que les fractures de notre continent peuvent être réparées parce que c'est le lieu où la conscience européenne se construit et se débat ». C'est donc bien d'un Conseil de l'Europe renforcé et politiquement soutenu dont nous avons besoin.

Le Congrès est une part importante de ce dispositif. Il joue un rôle clé de défenseur de la démocratie locale. Face aux défis immenses qui sont devant nous, face aussi aux crises de confiance dans la parole publique et dans les institutions, le Congrès peut, avec l'ensemble des acteurs de tous les niveaux de la gouvernance, aider à renforcer la stabilité démocratique de nos sociétés.

J'aimerais à cet égard saluer le processus démocratique en cours dans un Etat voisin de la Méditerranée, la Tunisie. Certes, le processus y est encore fragile mais il est porteur d'espoir, dans un monde arabe où la plupart des pays n'ont pas su prendre le virage amorcé au moment des printemps arabes. J'accueille donc aujourd'hui avec d'autant plus de plaisir cette délégation tunisienne à laquelle nous venons d'accorder le statut de partenaire de la démocratie locale.

Chers collègues, c'est en continuant à travailler et à nous engager sans relâche que nous pourrons convaincre les gouvernements centraux que le Congrès est une part essentielle du Conseil de l'Europe et qu'il mérite à ce titre, tout comme l'ensemble de notre Organisation, le plein soutien de nos Etats membres.

## **V. Communication du président de la Chambre des pouvoirs locaux, Xavier CADORET, lors de la 37e session du Congrès (30 octobre 2019)**

Chers collègues, mes chers amis, soyez les bienvenus pour cette session qui s'annonce animée. Et bienvenue en particulier à nos orateurs invités !

Aujourd'hui, alors que nos élisons une Vice-Présidente ou un Vice-Président en remplacement de la collègue qui nous quitte, cela me rappelle que c'est en cette période de l'année que j'ai moi-même été élu à la présidence de notre Chambre l'année dernière. Je me trouve aujourd'hui à mi-chemin, à mi-parcours de mon mandat de Président. Le temps est venu d'un premier bilan. Qu'avons-nous accompli ? Que nous reste-t-il encore à faire ?

En janvier, au sein de notre Bureau, nous avons eu un débat franc et approfondi sur ce que devraient être nos priorités. Nous avons convenu que le suivi de la Charte et l'observation d'élections locales demeurerait deux des priorités essentielles de cette Chambre.

Nous avons mené quelques missions particulièrement importantes cette année, qu'il s'agisse de missions d'observation électorale difficiles ou de missions de suivi délicates, notamment en Fédération de Russie et en Bosnie-Herzégovine. Nous poursuivons aussi nos activités de post-suivi, par exemple en République de Moldova. Nous débattons cet après-midi, en séance plénière, du rapport sur les élections locales de 2019 en Turquie et les nouvelles élections tenues à Istanbul, ce qui nous rappelle qu'une session de trois heures est largement insuffisante pour rendre compte des travaux de cette Chambre.

Nous avons également décidé de nous intéresser aux divers problèmes soulevés par l'expansion des villes intelligentes et aux conditions d'exercice des maires européens, qui nous semblent se dégrader chaque jour davantage. Ces deux questions figurent à notre ordre du jour aujourd'hui.

Lors du débat sur nos priorités, nous avons aussi insisté sur l'importance de travailler à réduire la fracture entre les zones rurales et les zones urbaines. Le Congrès participe actuellement à un vaste projet de l'Union européenne sur ce sujet, conjointement avec 18 autres partenaires à l'échelle mondiale. Nous avons tenu un premier débat sur ce thème lors de la dernière session de cette Chambre, en avril dernier. La commission de la gouvernance prépare actuellement un rapport sur ce thème, qui devrait être prêt pour notre session l'année prochaine. Nous accueillons dans le cadre de ce projet, pour une durée de trois ans, plusieurs personnes en visite d'étude de longue durée représentant les autres partenaires du projet, afin qu'elles contribuent aux travaux de notre Secrétariat.

La deuxième de ces personnes, Mme Nicole LIEB, de l'Université de Munich, est avec nous aujourd'hui, en cette dernière semaine de sa visite d'étude.

Nous avons également décidé de poursuivre nos travaux visant à rétablir la démocratie locale à Mostar, avec la mise en œuvre d'un projet destiné à encourager la participation citoyenne dans cette ville emblématique de Bosnie-Herzégovine. Une visite d'une mission du Congrès sera organisée prochainement à Sarajevo et Mostar afin de préparer un projet sur le renforcement de la participation démocratique. Cette mission sera menée dans la perspective des prochaines élections locales prévues en Bosnie-Herzégovine en octobre 2020. Nous essaierons de formuler des propositions concrètes sur la manière dont les citoyens pourraient de nouveau, l'année prochaine, faire entendre leur voix à Mostar, où la dernière élection locale remonte à plus de dix ans.

Notre session plénière du Congrès a pour thème général « Des maires pour la sauvegarde de la démocratie ». Mais où sont les maires ? Qu'arrive-t-il à notre démocratie ? Celle-ci est en danger, elle est menacée plus que jamais par le passé. De plus en plus, notre jeunesse éprouve de la désillusion et de la désaffection à l'égard de la politique traditionnelle. Les candidats – toutes tranches d'âge confondues – se font rares aux élections locales. En Allemagne, nous avons vu un maire appartenant à un parti néonazi se faire élire sans opposition, du fait que les autres partis n'avaient pas été en mesure de présenter un candidat. Comment cela a-t-il pu arriver ? Les orateurs invités tenteront de nous l'expliquer.

Les citoyens sont de moins en moins nombreux à briguer un mandat public. Ils ont le sentiment que la fonction ne justifie pas le stress et les risques qui l'accompagnent. C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser le débat d'aujourd'hui sur le thème « Conditions de travail des élus locaux : recherche candidats désespérément ».

Nous devons nous intéresser de très près à notre système de démocratie représentative. Nous ne pouvons pas tenir pour acquis que ce système va continuer de se développer et de prospérer. De plus en plus de nos États membres connaissent des signaux d'avertissement, des signes inquiétants qui nous font craindre un effondrement de tout notre modèle démocratique.

Nous avons adopté récemment un rapport sur la rémunération et l'indemnisation des élus. Le mois dernier, le Comité des Ministres a adopté une réponse à notre recommandation, dans laquelle il a insisté sur l'importance de – je cite – « veiller à ce que l'exercice d'un mandat public électif au niveau local ou régional se déroule dans de bonnes conditions financières ».

Le Comité des Ministres est donc de notre côté, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, la démocratie a un coût. Si nous tenons à nos élus locaux et régionaux, nous devons être prêts à leur garantir des conditions d'exercice adéquates et attractives.

Mes chers amis,

Notre monde change rapidement. Nous le verrons clairement lors de notre second débat, relatif aux Villes intelligentes et à la cybersécurité. Ces nouvelles technologies sont-elles sous le contrôle d'êtres humains ou sous celui d'applications ? Qui prend les décisions ? Qu'advient-il de toutes les données collectées vous concernant ? Qui les contrôle et comment peut-on éviter qu'elles ne tombent dans de mauvaises mains ?

Nous pouvons mettre l'intelligence artificielle à profit pour améliorer nos vies, mais elle peut aussi être utilisée pour nuire aux processus démocratiques. L'intelligence artificielle constitue une réelle menace pour nos démocraties, un danger pour les principes de bonne gouvernance et les libertés individuelles. La démocratie repose sur la transparence, l'égalité et la responsabilité. L'IA se caractérise souvent par l'opacité et l'absence de responsabilité. Elle est déjà couramment utilisée dans les processus démocratiques. Nous avons besoin de savoir si nous sommes ou non en train de parler à une machine.

La technologie 5G se déploie aujourd'hui dans bon nombre de nos villes. Est-elle sûre ? Elle fait déjà débat concernant les risques, pour la santé, de toutes ces nouvelles technologies, ainsi que la prolifération des ondes radio et notre exposition croissante à de telles ondes. Les nouvelles technologies s'accompagnent aussi de nouvelles formes de contrôle, de surveillance, de manipulation et d'influence dissimulée. Si elles sont entre de mauvaises mains, elles peuvent nuire à notre démocratie et constituer une menace pour les droits de l'homme et les libertés individuelles.

Le Conseil de l'Europe occupe une place de premier plan dans le débat et la réflexion sur ces questions. Le Comité des Ministres a créé dernièrement un nouveau comité intergouvernemental, le Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle, qui tiendra sa première réunion le mois prochain. Ce comité a pour tâche d'examiner la faisabilité et les éléments potentiels d'un cadre juridique pour le développement et

l'application de l'intelligence artificielle, sur la base des normes du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit. Le Congrès sera associé à ces travaux, qui revêtent une extrême importance pour nos collectivités.

Mesdames et Messieurs, je n'abuserai pas davantage de votre temps. Nous attendons tous de nos débats qu'ils soient vivants et animés. Aussi êtes-vous tous invités à prendre la parole et à partager vos expériences sur ces questions majeures. Cette Chambre est la vôtre, profitez-en !

## **VI. Communication de du 1er vice-président de la Chambre des régions, Karl-Heinz LAMBERTZ, lors de la 37e session du Congrès (30 octobre 2019)**

Cher(e)s collègues,

Dans quelques jours, le mois de novembre marquera le 10e anniversaire du Cadre de référence du Conseil de l'Europe pour la démocratie régionale. Adopté en 2009 par les Ministres responsables des collectivités territoriales, ce document – qui est le résultat d'au moins dix années de travail mené par le Congrès – réaffirme le rôle de la dimension régionale sur notre continent et définit les principes de la gouvernance régionale, ainsi que des relations entre la région et l'Etat.

Aujourd'hui, c'est une bonne occasion de se rappeler que les principes de base de ces relations, affirmés dans le Cadre de référence, sont le respect de l'intégrité territoriale de l'Etat et la loyauté constitutionnelle, ainsi que le dialogue constructif et régulier entre l'Etat et les régions pour relever et affronter les défis auxquels nous sommes confrontés. Les principes contenus dans ce texte demeurent toujours d'actualité, nous rappelant leur importance encore aujourd'hui, surtout aujourd'hui. Nous, les membres de cette Chambre, avons aussi réaffirmé de nouveau l'importance primordiale du dialogue et de la loyauté à la Constitution lors de notre débat sur l'identité régionale et l'intégrité de l'Etat l'année dernière.

Le 10e anniversaire du Cadre de référence est aussi une bonne occasion pour faire le bilan de l'évolution du régionalisme européen et examiner la direction de son développement et ses perspectives futures. Depuis les années 1970, cette dimension régionale joue un rôle croissant dans la construction de la démocratie européenne, dans la transformation de l'architecture politique et territoriale sur ce continent. Mais cette dimension est elle aussi en transformation permanente.

Notre Chambre a pour vocation de suivre cette évolution, d'identifier les problèmes et d'offrir une vision politique concertée pour des réponses appropriées. Ce rôle de notre Chambre en tant qu'assemblée représentative de toutes les régions d'Europe est encore plus significatif aujourd'hui, à la suite des décisions prises par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe lors de leur Sommet à Helsinki en mai dernier.

Devrais-je vous rappeler que le Congrès, dans sa contribution à ce Sommet, a appelé les Etats membres à reconnaître le rôle crucial de la démocratie territoriale dans la résolution de la crise de confiance et de la crise du fonctionnement des institutions démocratiques qui bouleversent nos sociétés, et dans le renouveau démocratique sur notre continent. Dans cette contribution, nous avons insisté sur le fait que ces collectivités et leurs élus – nous-mêmes, mes cher(e)s collègues, et nos villes, communes et régions – peuvent et doivent devenir le tremplin vers ce renouveau démocratique. Le degré de confiance que nous témoignent nos concitoyens nous permet de fonder de grands espoirs sur la démocratie territoriale, une démocratie proche des besoins et des préoccupations des citoyens.

Les régions d'Europe ont incontestablement un rôle crucial à jouer dans ce renouveau, mais cela signifie aussi que les questions que nous avons posées dans notre contribution à la réunion d'Helsinki s'appliquent tout autant à nos régions, et à nous-mêmes en tant qu'élus politiques au sein de conseils, de parlements et de gouvernements régionaux.

Dans leurs décisions, les Etats membres ont réaffirmé le rôle du Congrès, au sein du Conseil de l'Europe, dans ce processus de renouvellement, et par conséquence le rôle des collectivités dans le maintien du tissu social et dans la restauration du rapport de confiance avec les citoyens.

Au sein du Congrès, il revient à notre Chambre de faire avancer cet agenda dans nos régions et cette session a lieu dans ce contexte historique.

Cher(e)s collègues,

Les défis devant nous, devant nos régions, sont souvent les conséquences directes de la transformation même de notre continent et de notre modèle démocratique. Les structures, les notions



et les aspirations qui étaient jadis gelées par la Guerre Froide, se sont mis en mouvement, se sont dynamisées depuis ces dernières décennies.

La dimension régionale n'est pas une exception, remettant en question aujourd'hui la définition même de la région en tant qu'entité territoriale au sein d'un Etat. En effet, la dimension transfrontalière, par exemple, qui prend de l'ampleur dans cette ère de globalisation, et l'intégration européenne offrent des opportunités de coopération à travers les frontières qui s'estompent de plus en plus, ce qui impacte la configuration même des régions en les transformant en entités transfrontalières voire macro-régionales.

Les relations entre les régions et l'Etat sont également en cours d'évolution face aux défis de l'intégrité et de la cohésion territoriales, nous rappelant, comme je l'ai dit au début, le besoin d'un dialogue permanent et constructif entre la région et l'Etat.

La cohésion territoriale elle-même se trouve sous la pression des tendances économiques et sociales actuelles, mettant en exergue le besoin de revoir nos systèmes de péréquation et distribution des ressources et des responsabilités parmi les régions, et nous rappelant également le besoin d'une coopération accrue entre les régions elles-mêmes – pour assurer une répartition plus équitable des ressources, des services, de la fiscalité et du fardeau financier, tout en tirant profit de l'économie d'échelle, de l'utilisation optimisée des ressources locales et des autres bénéfices offerts par la coopération inter-régionale.

Souvent, les mutations que nous connaissons affectent les liens économiques et sociaux traditionnels au sein des États et tissent de nouveaux liens entre les régions par-delà les frontières nationales. Cette évolution est tout autant porteuse de nouvelles possibilités que de nouveaux défis.

Les changements actuels ont un impact également sur les relations entre la gouvernance régionale et les collectivités locales au sein de nos territoires. Là, aussi, la question de l'intégration territoriale au sein d'une région s'impose face aux disparités croissantes entre les zones métropolisées et non métropolisées – de petites villes, les zones péri-urbaines, rurales et périphériques. Comment assurer une distribution équitable des ressources et des services au sein de nos territoires et arrêter leur « désertification » en faveur des grandes métropoles ?

A cet égard, nous devons examiner davantage les opportunités offertes par les technologies modernes et inclure dans nos stratégies d'intégration territoriale le concept des Régions intelligentes, faisant la connexion avec les Villes intelligentes au sein d'un territoire, dans un réseau intégré. Ceci, bien sûr, doit être inclus dans le contexte des défis posés à la démocratie par l'intelligence artificielle qui deviennent une priorité et qui sont déjà en train d'être adressés par nos partenaires, par exemple, l'Assemblée des régions d'Europe.

Enfin, le défi du développement durable de nos territoires et les conséquences du changement climatique nous obligent à apporter une réponse au niveau régional aussi. L'Agenda 2030 des Nations-Unies et ses Objectifs de Développement Durable, les ODD, fournissent le schéma directeur pour l'action qui, par ailleurs, doit être localisée et régionalisée car c'est à nos collectivités territoriales de mettre en œuvre, au niveau le plus proche du citoyen, les politiques du développement durable.

Cet éventail des défis auxquels nos sociétés, nos démocraties sont confrontées aujourd'hui s'impose à l'agenda de notre Chambre des régions qui se doit d'apporter une contribution appropriée pour les relever.

Je suis confiant que, renforcée par la réforme du Congrès qui je l'espère va trouver enfin une issue au Comité des Ministres, notre Chambre sera à la hauteur de cette tâche.

## **ANNEXE 2: DECLARATION DU BUREAU DU CONGRES SUR L'IMPACT DES MESURES COVID DU GOUVERNEMENT CENTRAL SUR LES AUTORITES LOCALES ET REGIONALES**

### **CG-BUR(2020)33-25**

Le Bureau du Congrès exprime son inquiétude au sujet de l'autonomie démocratique et financière des collectivités locales et régionales dans les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier face aux plans de relance au lendemain de la crise.

Il souligne le fait que certains gouvernements ont imposé, dans le cadre de l'état d'urgence ou en dehors de celui-ci, des mesures lourdes de conséquences pour les libertés et droits fondamentaux et le fonctionnement démocratique impactant également le niveau infranational – que ce soit par un transfert des pouvoirs, une surveillance accrue des États centraux ou le report des élections locales et régionales.

Soulignant le rôle crucial que jouent les communes et régions dans la gestion des soins de santé, la prestation de services et la sensibilisation des citoyens, particulièrement en période de crise majeure, le Bureau rappelle que les collectivités locales et régionales ont été parmi les plus touchées par la baisse de la production économique.

Tout en reconnaissant les tâches et responsabilités spéciales qui incombent aux gouvernements centraux en période de crise, le Bureau se réfère précisément aux principes de base de la Charte européenne de l'autonomie locale tels que la consultation et l'autonomie financière et exhorte les autorités nationales concernées à supprimer les restrictions et restaurer un fonctionnement démocratique au niveau local, en pleine conformité avec la Charte. Des mesures exceptionnelles ne peuvent être instaurées que temporairement et sous contrôle démocratique.

Le Bureau invite aussi les autorités nationales à veiller à ce que les villes et régions reçoivent, dans le cadre des plans de relance, le soutien nécessaire pour surmonter le ralentissement économique sans précédent résultant de la crise COVID-19 et pour qu'elles deviennent résilientes face à d'autres situations de crise possibles.

En conclusion, le Bureau souligne le rôle que jouent les villes et régions européennes en tant que partenaires-clés des gouvernements centraux dans le rétablissement de l'économie, la vie sociale et le fonctionnement normal de la démocratie aux niveaux local et régional. Elles doivent être impliquées dans la mise en place de mécanismes et procédures dans les situations d'urgence futures en tant qu'acteurs de la gouvernance multi-niveaux.

## ANNEXE 3: NOUVEAUX OUTILS DU CONGRÈS

### PLATEFORME DU CONGRÈS – COVID-19: REPONSES AUX NIVEAUX LOCAL ET REGIONAL

<https://covid-congress-hub.org/fr/>



Face à la crise du COVID-19, nous devons agir collectivement dans toute l'Europe, dans un esprit de solidarité qui doit s'exprimer à tous les niveaux : européen, national, local et régional. Nous devons également unir nos efforts pour soutenir les autorités locales et régionales qui, en raison de leurs responsabilités particulières et de leur proximité avec les citoyens, sont en première ligne pour répondre à cette crise majeure.

En tant qu'assemblée politique composée d'élus locaux et régionaux de 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, le Congrès a la capacité de mettre en commun les expériences des différents acteurs sur le terrain et les réponses concrètes mises en œuvre par de nombreux réseaux et associations de municipalités, villes et régions. C'est l'objectif de cette plateforme web qui sera régulièrement mise à jour.

#### RÉPONDRE À LA CRISE

##### Soutenir les collectivités territoriales

Les collectivités locales et régionales sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie du COVID-19. Elles fournissent des services d'urgence et communiquent avec les citoyens sur les mesures à prendre pour contenir la propagation de la maladie. Elles coordonnent leur action avec d'autres niveaux de gouvernance et d'autres partenaires dans tous les secteurs. ... Lire la suite >

##### Garantir le respect des droits fondamentaux

Cette crise met en danger non seulement des vies humaines, mais aussi le fonctionnement de nos sociétés et de nos démocraties. Dans une boîte à outils fournissant des conseils aux gouvernements sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise COVID-19, la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, a publié une boîte à outils à l'intention de l'ensemble des gouvernements européens sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise du COVID-19. ... Lire la suite >

##### Relayer les actions des partenaires du Congrès

Les collectivités locales et régionales ont un besoin urgent d'informations, de moyens et de ressources pour faire face à la crise. Les associations nationales, européennes et internationales de villes et de régions ont développé des initiatives pour partager les expériences, comme par exemple :  
• le Plan d'Action et la plateforme d'échange du Comité  
... Lire la suite >

#### VILLES ET RÉGIONS

|  |
|--|
| Jeļgava City Municipality >                                      |
| Municipalité métropolitaine d'Istanbul >                         |
| Syndicat des Villes et des Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) > |
| République et Canton du Jura >                                   |
| Union of Municipalities of Turkey (UMT) >                        |
| Toutes les villes et régions                                     |

#### RÉSEAUX PARTENAIRES

|   |
|---|
| Partenaires pour la démocratie locale >                         |
| Comité Européen des Régions >                                   |
| Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes > |
| Conférence des Régions Périphériques Maritimes >                |
| Eurocities >  |
| Tous les réseaux partenaires                                    |

#### AUTRES RESSOURCES

|  |
|--|
| Open Government Partnership >                                  |
| Réseau d'observation de l'aménagement du territoire européen > |
| Innovation in Politics Institute >                             |
| Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires >  |
| Institut National Démocratique >                               |
| Autres ressources  |

Rechercher...



**INSCRIVEZ VOTRE VILLE, RÉGION OU ASSOCIATION NATIONALE**  
En deux étapes, partagez les réponses développées par votre ville, votre région ou votre association nationale pour surmonter la crise COVID-19.



#### BOÎTE À OUTILS

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić, a publié une boîte à outils à l'intention de l'ensemble des gouvernements européens sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit pendant la crise du COVID-19.

Boîte à outils COVID-19 (disponible en plusieurs langues)

#### CONGRÈS ET SECRETARIAT

En réponse à la pandémie de COVID-19, le Congrès a pris plusieurs dispositions visant à lui permettre de poursuivre ses activités.

Fonctionnement du Congrès et du Secrétariat

# CARTA-MONITOR

Base de données du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale

<https://www.congress-monitoring.eu/fr/>



ACCUEIL PAYS ANALYSE COMPARATIVE RECHERCHE
SITE DU CONGRÈS FR EN

---

### AVANT-PROPOS

La [Charte européenne de l'autonomie locale](#) fixe des normes pour protéger les droits des collectivités locales et engage les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe - qui l'ont tous ratifiée - à respecter un certain nombre de principes. Porte-parole des villes et des régions, le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe](#) est une assemblée politique unique en Europe chargée de veiller à la bonne application de cette convention internationale.

Ce site web permet de consulter l'analyse, article par article, réalisée au cours des missions de monitoring du Congrès dans les 47 Etats membres. Il permet également d'effectuer une analyse comparative sur plusieurs articles et sur plusieurs pays, ainsi que des recherches statistiques sur les ratifications des articles et la conformité de leur mise en oeuvre.

#### 47 RATIFICATIONS

Ouverte à la signature le 15 octobre 1985 et entrée en vigueur le 1er septembre 1988, la Charte a été ratifiée par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

- ↳ [Charte européenne de l'autonomie locale](#)
- ↳ [Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales](#)

### ANALYSE COMPARATIVE PAR ARTICLES ET PAR PAYS

Sélectionner un ou plusieurs pays ...

Sélectionner un ou plusieurs articles ...

COMPARER

### LISTE DES PAYS

|                         |                        |                          |                       |                 |                           |
|-------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|
| <br>ALBANIE             | <br>ALLEMAGNE          | <br>ANDORRE              | <br>ARMÉNIE           | <br>AUTRICHE    | <br>AZERBAÏDJAN           |
| <br>BELGIQUE            | <br>BOSNIE-HERZÉGOVINE | <br>BULGARIE             | <br>CHYPRE            | <br>CROATIE     | <br>DANEMARK              |
| <br>ESPAGNE             | <br>ESTONIE            | <br>FÉDÉRATION DE RUSSIE | <br>FINLANDE          | <br>FRANCE      | <br>GÉORGIE               |
| <br>GRÈCE               | <br>HONGRIE            | <br>IRLANDE              | <br>ISLANDE           | <br>ITALIE      | <br>LETTONIE              |
| <br>LIECHTENSTEIN       | <br>LITUANIE           | <br>LUXEMBOURG           | <br>MACÉDOINE DU NORD | <br>MALTE       | <br>MONACO                |
| <br>MONTÉNÉGRO          | <br>NORVÈGE            | <br>PAYS-BAS             | <br>POLOGNE           | <br>PORTUGAL    | <br>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA |
| <br>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE | <br>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | <br>ROUMANIE             | <br>ROYAUME-UNI       | <br>SAINT-MARIN | <br>SERBIE                |
| <br>SLOVÉNIE            | <br>SUÈDE              | <br>SUISSE               | <br>TURQUIE           | <br>UKRAINE     |                           |

#### MONITORING DE LA CHARTE

Le monitoring de la démocratie locale et régionale constitue l'activité la plus emblématique du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Porte-parole des villes et des régions, le Congrès est une assemblée unique en Europe chargée de veiller à la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale.

↳ [Monitoring de la Charte](#)

#### COMMISSION DE SUIVI

La Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres de la Charte européenne de l'autonomie locale (Commission de suivi) est chargée d'évaluer l'application de la Charte.

↳ [Commission de suivi](#)

#### CONTACT

Stéphanie Poinel  
Secrétaire de la Commission de Suivi  
Email  
Tel. + 33 3 90 21 51 84

**D**ans le cadre de sa mission de suivi de la démocratie territoriale en Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux entretient un dialogue régulier avec les Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, qui comprend les 47 Ministres des affaires étrangères de ces Etats, les conférences des Ministres et les groupes de rapporteurs constituent des partenaires privilégiés à cet égard.

Plusieurs fois par an, le Président et le Secrétaire Général du Congrès présentent aux représentants des gouvernements des 47 Etats membres au sein du Comité des Ministres un bilan de ses activités.



[www.coe.int/congress/fr](http://www.coe.int/congress/fr)  
[congress.adm@coe.int](mailto:congress.adm@coe.int)

PREMS 082920

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres - la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions - et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 150 000 collectivités territoriales.

The Congress  
  
Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE  
  
CONSEIL DE L'EUROPE